

## **Procès-verbal n°3**

**Séance ordinaire du jeudi 12 décembre 2024 à 19h30**

**Espace Perrier, salle La Tène, Marin**

### **Ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2024
3. Règlement général de commune (RGC)
  - 3.1. Rapport du Conseil communal au Conseil général
  - 3.2. Rapport de la commission réglementaire au Conseil général
4. Nomination des commissions
  - 4.1. Nomination de la commission des règlements – sept membres du Conseil général
  - 4.2. Nomination de la commission de gestion et des finances – sept membres du Conseil général
  - 4.3. Nomination de la commission des naturalisations et des agrégations – sept membres du Conseil général
  - 4.4. Nomination de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire – sept membres du Conseil général
  - 4.5. Nomination de la commission des travaux publics, des bâtiments et de l'énergie – sept membres du Conseil général
  - 4.6. Nomination de la commission de la cohésion sociale – sept membres du corps électoral communal
  - 4.7. Nomination de la commission culture, sports, loisirs, tourisme et ports – sept membres du corps électoral communal
  - 4.8. Nomination de la commission des affaires périscolaires – sept membres du Conseil général et quatre membres du corps électoral communal
  - 4.9. Nomination de la commission de la circulation, des transports et de la mobilité – sept membres du Conseil général
5. Nomination dans les syndicats
  - 5.1. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle – six membres du corps électoral communal
  - 5.2. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois – trois membres et un-e membre suppléant-e du corps électoral communal
  - 5.3. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) – sept membres du corps électoral communal
  - 5.4. Nomination au conseil régional du syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (AACL) – un-e membre et un-e membre suppléant-e du corps électoral communal
  - 5.5. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'école obligatoire de la région de Neuchâtel (éroén) – six membres et un-e membre suppléant-e du corps électoral communal

- 5.6. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral – deux membres du corps électoral communal
- 5.7. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel – deux membres du corps électoral communal
- 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'indemnisation des membres du Conseil général et des commissions
- 7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du budget 2025
- 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le subventionnement des abonnements Onde Verte
- 9. Communications du Conseil communal
- 10. Communications du bureau du Conseil général
- 11. Divers

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les représentant-es de la presse, Mesdames et Messieurs les représentant-es de la société civile, les citoyen-es de la commune de Laténa, nous vous souhaitons la plus cordiale des bienvenues pour cette troisième séance du Conseil général de Laténa.

Le programme s'annonce copieux vu l'ordre du jour. C'est une Patrouille des Glaciers qui nous attend. Ceux qui ont participé à la dernière étape du Laténa Tour se rappellent de cette analogie faite avec la Patrouille des Glaciers. Cela nous avait plutôt porté chance. Je reprendrai cet exemple de la Patrouille des Glaciers pour animer mon propos.

Nous relèverons le challenge dans la bonne humeur et par rapport à cette Patrouille des Glaciers, nous feront un bon temps, voire même un excellent temps car nous nous sommes bien préparés, tant du côté des groupes politiques, des commissions du Conseil communal, du Conseil général que de l'administration communale.

Sur vous tables, vous trouverez une plaque de chocolat ornée du nouveau logo de Laténa. Ce n'est ni de l'Isostar ni de l'Ovo, c'est du Jacot pour tenir le coup tout au long de ces 57.5 kilomètres de parcours entre Zermatt et Verbier.

Au sujet du logo, je rappelle que la nouvelle identité visuelle de notre commune a été dévoilée. Le grand E avec ses vagues et son accent représente nos quatre localités. Les couleurs choisies reflètent les teintes sublimes du soleil couchant sur le lac qui borde trois de nos villages. Au sujet du chocolat, nous citerons John G. Tullius, artiste et illustrateur de BD américain né en 1953 qui a déclaré : « Neuf personnes sur dix aiment le chocolat. La dixième ment. » Je ne mentirai à personne si je vous confie que le traitement des 11 points à l'ordre du jour dans un bon rythme et avec des débats sereins est l'objectif qui m'anime ce soir au perchoir.

Je profite de la tribune pour vous remercier sincèrement d'avoir observé une minute de silence pour ma maman disparue au début du mois de novembre 2024. Le soir du Conseil général, je me trouvais encore dans mon Valais natal avec mon fiston. Nous avons vécu un beau mercredi. J'en avais besoin. Je tire mon chapeau à Sophie Wang qui m'a remplacé au pied levé et qui l'a fait avec panache. Les feedbacks à gauche, mais aussi à droite étaient unanimes. Merci Sophie. On peut l'applaudir.

– Applaudissements –

Sans plus attendre, nous passons à l'appel. Je donne la parole à notre secrétaire. »

## 1. Appel

La secrétaire du bureau **Pauline Voisard** (Les Vert-es) procède à l'appel qui fait constater la présence des 39 membres suivants (y.c. le président) :

- |                                    |                                          |
|------------------------------------|------------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Bastien (PLR)         | 21. Jacot Marianne (PS)                  |
| 2. Aubert Christophe (Entente)     | 22. Javet Christine (PLR)                |
| 3. Augsburger Isabelle (PLR)       | 23. Jolidon Daniel (PLR)                 |
| 4. Becker Corinne (PLR)            | 24. Kummer Raphaël (PLR)                 |
| 5. Borel Claude (PS)               | 25. Lovis Leonore (Les Vert-es)          |
| 6. Buschini Flavio (PLR)           | 26. Morand Nicolas (PS)                  |
| 7. Bussy Alexandre (PVL)           | 27. Poggia Lorenzo (Les Vert-es)         |
| 8. Clottu Edouard (Les Vert-es)    | 28. Quiquerez Sabine (Les Vert-es)       |
| 9. Constantin Charles (PLR)        | 29. Remexido Teresa (Les Vert-es)        |
| 10. Cosandey Anne-Claude (PS)      | 30. Schmid Pierre (Entente)              |
| 11. Cosandey Laurent (Les Vert-es) | 31. Smith Ted (PLR)                      |
| 12. Crelier Maxime (PLR)           | 32. Steiger Burgos Martine (Les Vert-es) |
| 13. Degiorgi Edith (Entente)       | 33. Steullet Wintgens Nathalie (PS)      |
| 14. Dolder Christophe (UDC)        | 34. Storrer Vincent (Les Vert-es)        |
| 15. Ducommun Jean-Maurice (PLR)    | 35. Voisard Pauline (Les Vert-es)        |
| 16. Engel Corinne (Entente)        | 36. Wang Sophie (PS)                     |
| 17. Flury Eric (PS)                | 37. Wyrsh Nicolas (PLR)                  |
| 18. Gerber Alain (PLR)             | 38. Zeller Thomas (PS)                   |
| 19. Giron Pascale (PS)             | 39. Zürcher Patrice (PLR)                |
| 20. Gonçalves Sylvie (PLR)         |                                          |

Excusé-es :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Nicolas Droz (PS) | 2. Damien Schär (UDC) |
|----------------------|-----------------------|

Par conséquent, **la majorité est fixée à 20.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Amez-Droz Laurent (PLR), membre  
Dubosson Valérie (Les Vert-es), vice-présidente  
Mauri Rocco (PLR), secrétaire  
Renfer Vanessa (PS), secrétaire remplaçante  
Rotsch Daniel (PS), président

## **2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2024**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2024 est accepté à l'unanimité.

## **3. Règlement général de commune**

### **3.1. Rapport du Conseil communal au Conseil général**

### **3.2. Rapport de la commission réglementaire au Conseil général**

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, la commission réglementaire s'est réunie à onze reprises pour éditer le premier Règlement général de la commune. Un gros travail a été effectué. Un règlement est fondamental pour le fonctionnement de notre institution. Nous savons que la Loi sur les communes est en révision et qu'elle impliquera que le règlement devra être repris.

Nonobstant, il ne s'agit pas de solder l'élaboration de ce premier règlement, d'où l'annonce ce soir de plusieurs amendements, ce qui démontre l'intérêt des groupes politiques pour le bon fonctionnement et le dynamisme de notre commune.

Une fois le règlement voté, proposition est faite – si personne ne s'y oppose – qu'un comité de relecture, composé des chef-fes de groupe, de la secrétaire du Conseil général, du chancelier et du président du Conseil général se penche sur la toute dernière mouture du règlement et traquent les dernières incohérences typographiques ou de pure forme sans incidence sur le fond et les corrigent avant l'envoi du règlement au service des communes en début de semaine prochaine. S'il n'y a pas d'oppositions, ce comité se mettra en place très rapidement pour apporter les dernières petites corrections puisque nous avons constaté que le diable se cachait bel et bien dans les détails et que cette dernière relecture nous permettrait d'envoyer un règlement parfait au service des communes.

Je passe la parole à un représentant de la commission réglementaire. Pour les personnes qui interviennent à la tribune, sachez que les micros sont activés. Aucune manipulation n'est à faire. La seule que vous pouvez faire est d'ajuster la hauteur du micro pour que nous vous entendions parfaitement. »

**Eric Flury** (PS), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission réglementaire est particulièrement heureuse ce soir de soumettre à votre Autorité son projet de règlement, accompagné de son rapport.

Ce que nous pouvons dire ce soir, est que le fruit qui ressort de nos travaux peut certainement être érigé en une sorte de modèle de démocratie et de compromis débattus, parfois votés et ceci en plus de 40 heures de travaux. La démocratie coûte parfois un peu cher en matière de temps mais vaut la peine d'être utilisée en ces temps où certains endroits la perdent.

Je ne vais pas répéter ici ce qui est inscrit dans le rapport. Tout au plus je souhaiterais au nom de la commission émettre quelques remerciements qui nous tiennent à cœur et donner encore quelques précisions sur le travail réalisé et finalement soumettre une proposition.

Pour ce qui est des remerciements, nous aimerions évidemment remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour cette création. Nous pensons aussi à tous les groupes thématiques ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans le processus de fusion, avaient déjà produit un travail considérable avant que notre commission ne se penche dessus. Nous aimerions remercier le Conseil communal pour l'excellente collaboration dont nous avons pu profiter durant tous les travaux. Nous aimerions remercier le chancelier et l'administration communale qui ont eu un travail très conséquent à faire par rapport au règlement et à l'organisation des séances. Finalement, à titre individuel, je me réjouis aussi de remercier tous les collègues de la commission réglementaire pour leur excellent engagement dans ce projet.

S'agissant des précisions, sans surprise et vous l'aurez remarqué, nous proposons l'introduction de la suppléance pour les membres du Conseil général. Vous aurez aussi remarqué la volonté de voir le président participer à tous les votes et pas seulement ceux à bulletins secrets, ceci dans le but avoué que les majorités ne changent pas chaque année lorsque nous élisons un nouveau président ou une nouvelle présidente et qui pourrait même dans certains cas amener des groupes à renoncer au tournus.

La notion de groupe politique n'apparaît pas dans cette version. Nous avons parlé de partis, mais la notion de groupes n'existe pas et nous n'avons pas de nombre minimal pour créer un groupe et avoir droit à la parole. Nous laissons la parole à tous les partis.

Nous avons décidé de nommer les commissions en évitant les adjectifs. C'est uniquement cosmétique mais par exemple, notre commission réglementaire deviendra, selon notre proposition, la commission des règlements, au même titre que la commission financière qui deviendra la commission de gestion et des finances. Je n'énumérerai pas toutes les commissions, mais vous aurez remarqué notre proposition de mettre des noms partout.

Le nombre de membres dans les commissions a donné lieu à passablement de discussions et je ne m'attarderai pas là-dessus car je sais que nous en parlerons ce soir.

J'ajoute une dernière précision concernant les commissions qui existaient dans les anciennes communes, comme par exemple la commission des aîné-es à Saint-Blaise ou encore la commission scolaire. Ces dernières disparaissent dans la liste des commissions de Laténa mais ne doivent en aucun cas disparaître. A voir comment cela se mettra en place. Certaines personnes proposaient qu'elles s'érigent en associations mais nous avons prévu que ces thématiques soient traitées dans les nouvelles commissions. Toujours à titre d'exemple, j'ai évoqué la commission des aîné-es et il est prévu que la commission de la cohésion sociale se penche sur ces problématiques-là et travaille avec une personne qui souhaiterait encore oeuvrer à la cohésion sociale dans le cadre de la thématique liée aux aîné-es. La commission scolaire serait quant à elle englobée dans la commission des affaires périscolaires.

La commission réglementaire souhaite que le Conseil général puisse se doter d'un Règlement général de commune à l'issue de cette séance pour que nous puissions commencer à travailler. L'idée est d'avoir un Règlement général de commune avec lequel chacune et chacun d'entre nous pourra au moins vivre durant une année, voire une année et quelques mois, étant entendu que la commission a déjà pris la décision de laisser vivre ce règlement et de le reprendre d'ici une année environ pour une sorte de toilettage. A noter que ce toilettage pourrait aussi nous être imposé par la révision de la Loi sur les communes ou d'autres décisions à venir (d'ores et déjà annoncées) et qui pourraient nous amener à apporter quelques modifications.

Si vous avez des propositions d'améliorations à apporter au Règlement général de commune, nous vous proposons de les transmettre directement à la commission qui les étudiera en vue de cette seconde phase. Ce soir, il serait bon de se contenter de ne débattre que les questions essentielles et qui vous semblent insupportables à vivre durant une année complète.

Il n'est pas dans notre intention de museler le débat mais de l'amener sur un niveau d'étude permettant d'approfondir les questions posées. Il est temps pour moi de laisser la place au débat. Je vous remercie de votre attention et je souhaite à notre commune d'avoir un Règlement général de commune à la fin de cette séance. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole au Conseil communal.

**Vanessa Renfer** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout ce que j'avais prévu de dire a déjà été dit donc je tiens à remercier la commission qui a fourni un travail long et difficile, mais nécessaire. Je pense que nous avons un très bon outil pour commencer à travailler.

Je voulais également remercier le président pour la proposition de la nomination d'un comité de relecture des règlements et arrêtés. Nous venons de remarquer ce soir encore une petite coquille. Vous constaterez qu'à la fin du règlement, la signature mentionne *Saint-Blaise, le*, alors que nous siégeons à Marin. Je ne peux qu'encourager ce comité à se pencher sur les règlements et arrêtés et ainsi corriger tout ce qui aurait été oublié par le Conseil communal et l'administration.

Je ne m'appesantirai pas plus longtemps car les débats seront longs ce soir et je vous redonne la parole. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole aux groupes.

**Isabelle Augsburger** (PLR), au nom du PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal et du rapport de la commission réglementaire, et se positionne ainsi qu'il suit :

Le groupe PLR a relevé le gros travail préalablement effectué par le groupe de travail qui s'est penché sur le règlement dans le cadre des préparatifs liés à la fusion, puis, le travail fourni ces derniers mois par les membres de la commission réglementaire elle-même. Le groupe remercie tous ces intervenants pour leur travail conséquent.

Il a été pris note que la commission réglementaire avait déjà prévu de revenir sur un toilettage du Règlement général de commune, ainsi que sur une mise à jour de celui-ci, eu égard à la prochaine modification de la Loi sur les communes, comme cela a été rappelé.

Notamment, en ce qui concerne le fonctionnement des commissions, le groupe PLR a retenu que celles-ci devront vivre quelques temps et qu'un point de situation sera fait ultérieurement, afin d'adapter éventuellement le Règlement général de commune pour fixer une organisation qui siéra adéquatement au bon fonctionnement des commissions de Laténa.

Toutefois, le groupe PLR propose plusieurs amendements qui ne peuvent attendre une prochaine révision du règlement.

Vous avez tous reçu les amendements et les textes proposés. Je vous invite à vous y référer. La motivation est la suivante :

1. En premier lieu, le groupe PLR souhaite l'ouverture des commissions aux non-élus, à savoir une ouverture aux membres du corps électoral, sous réserve de la commission des règlements et de la commission de gestion et des finances qui doivent rester l'apanage des membres du Conseil général ou de leurs suppléants.

En effet, durant toute la campagne qui a entouré le vote de la fusion, nous avons pu constater un grand nombre de personnes motivées à faire avancer la future commune, que ce soit par leurs compétences professionnelles, par leur motivation politique ou par leur envie de citoyen. Laténa doit pouvoir bénéficier de toutes ces forces vives et de toute cette énergie qui en font sa richesse. Dans le cadre du vote de la fusion, la plupart des partisans de la fusion s'étaient engagés vis-à-vis de la population pour que celle-ci soit impliquée autant que possible dans la vie de Laténa.

Pour le groupe PLR, l'ouverture des commissions aux non-élus sera bénéfique à la commune, à son fonctionnement, et constituera une véritable plus-value pour le fonctionnement de nos institutions.

Naturellement, il en va de la responsabilité de chaque groupe de veiller à un équilibre dans les propositions des personnes à nommer, de façon à ce que les commissions puissent fonctionner correctement et afin qu'il puisse toujours y avoir au moins un conseiller général qui puisse rapporter pour la commission aux séances du Conseil général.

2. En ce qui concerne la commission des naturalisations et des agrégations, le groupe PLR estime qu'il faut, en sus d'être ouverte aux non-élus, que ses membres soient au bénéfice de la nationalité suisse.

En effet, le fait que des commissaires ne bénéficiant pas de la nationalité suisse doivent se prononcer sur un processus d'intégration à la naturalisation alors qu'eux-mêmes ne sont pas passés par ces démarches-là, apparaît comme inadéquat. Sans remettre nullement en cause les capacités des éventuels membres non ressortissants suisses à fonctionner dans cette commission, c'est l'application d'un critère factuel et objectif qui nous semble primer afin que la crédibilité de la commission ne puisse en aucun cas être mise en doute. Cette proposition s'inscrit également dans une certaine cohérence des institutions.

3. En ce qui concerne le travail du bureau de chaque commission, le groupe PLR propose de distinguer les rôles de secrétaire et de rapporteur.

En effet, le groupe craint, par le cumul des deux fonctions, une charge de travail conséquente qui déséquilibrerait d'une part l'attractivité du poste et d'autre part l'organisation des commissions. Il serait adéquat que les bureaux des commissions puissent s'organiser librement. Cela n'a pas été proposé dans le règlement. A ce stade, pour aller dans le sens de la précision organisationnelle proposée dans le projet de règlement, il est proposé de dissocier les rôles de secrétaire et de rapporteur.

4. Dans les attributions du Conseil général, le groupe s'est étonné de la disparition de l'octroi du droit de cité d'honneur.

Il souhaite son intégration ou sa ré-intégration, puisque le droit de cité d'honneur existe déjà dans les communes de Laténa.

Le droit de cité d'honneur récompense une personne qui a rendu des services importants à sa commune, voire au canton ou même à la Suisse, ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels. L'octroi de ce titre est une façon respectueuse de remercier quelqu'un pour son implication dans la vie communale, de marquer le coup sur le long terme, rôle que, par exemple, la distribution d'un bouquet de fleurs périssables ou une bouteille de vin, même s'il s'agit d'un grand cru laténien, ne saura jamais satisfaire.

Le droit de cité d'honneur se justifie d'autant plus actuellement à notre époque où il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes qui s'impliquent bénévolement ou non et de manière altruiste pour



la commune. Reconnaître l'engagement qui est fait par un citoyen envers sa commune est primordial et Laténa doit pouvoir le faire de manière officielle.

5. Le groupe PLR propose une modification à l'article 7 qui permet de ne pas exclure les binationaux en qualité d'électeur ou de personne éligible. Je vous invite à consulter le texte de l'amendement, l'explication apportée étant plus pointue. La proposition respecte l'idée proposée dans le règlement, mais souhaite une autre tournure de phrase qui ne laisse place à aucune équivoque.
6. Finalement, le PLR propose qu'à l'article 43, qui concerne les délibérations du Conseil général, les « résolutions » soient ajoutées à la lettre d de l'article, entre les interpellations et les questions. Le groupe est parti du principe qu'il s'agissait d'un oubli de la part de la commission réglementaire. Là aussi je vous renvoie au texte déposé.

Le groupe PLR vous propose d'adopter ces amendements, certains sont d'ailleurs co-signés par d'autres groupes. Je vous remercie pour votre attention. »

**Lorenzo Poggia** (Les Vert-es), au nom des Vert-es : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance du 5 décembre, le groupe des Vert-es a discuté du rapport du Conseil communal sur le Règlement général de commune.

Nous saluons le travail de la commission. Il a fallu beaucoup d'heures, comme Eric l'a relevé, mais les jetons ont bien été joués. Encore bravo.

Néanmoins, et c'est avec plaisir que notre groupe propose un amendement au Règlement général de commune comme suit :

Chapitre 6, art. 131 al. 1 , ajout de « c. la commission climat, biodiversité et développement durable »

Nous proposons également un nouvel article définissant cette commission à l'art. 137.

Avec cette commission et l'amendement nécessaire pour y donner forme, nous voulons répondre aux propositions des groupes de travail thématiques du rapport de fusion telles que par exemple la participation de la société civile, la valorisation de l'économie locale et circulaire, la constitution d'une entité en charge de la résilience territoriale et du climat, un plan climat communal, une information thématique et une action participative ou encore l'assainissement et l'optimisation énergétique des bâtiments et des installations.

Cette commission permet de soutenir le Conseil communal et le Conseil général dans les politiques de transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques en cours. C'est donc bien une commission complémentaire et qui s'inscrit en amont des processus menant aux rapports du Conseil communal, traités ensuite pour validation et vérification éventuelle par les commissions consultatives du Conseil général qui d'ailleurs, sont déjà très chargées thématiquement.

Elle sera une commission pragmatique, pour ne pas dire souvent technique, un espace de co-analyse, de co-construction et de concertation des différents intérêts pour la meilleure des acceptations politique et populaire.

Cette commission ne vient pas de nulle part, mais de la discussion que j'ai eue avec Madame Ana Gonseth, déléguée du Conseil d'Etat développement durable et climat et elle est à l'image même – le pendant peut-être même – du Conseil climat et développement durable du canton avec le même type de représentation de la société civile, des milieux experts et d'une délégation de conseillers communaux. C'est donc comme un conseil. Ce n'est pas un conseil qui remplace le Conseil d'Etat. Comme le conseil cantonal, elle accompagnera la tâche complexe mais indispensable d'implémenter les mesures climat, biodiversité et durabilité, en concertation avec la société civile et un panel du milieu expert. L'objectif est de parler très concrètement des voies de solution, des opportunités et des risques et de produire des solutions, voire des variantes pour le Conseil communal.

Elle pourrait s'occuper de sa mise en fonction, d'étendre le label Cité de l'énergie à Laténa, motion idoine déposée et qui est une excellente initiative de notre collègue PLR Nicolas Wyrsh que nous nous réjouissons de valider au plus vite.

Vous l'avez bien compris, elle sera composée de représentants de la société civile, de milieux experts et de membres du Conseil général issus des six partis politiques de cette législature du Conseil général.

Ce ne sont pas les forces politiques qui sont là, mais la sensibilité des partis et leur force de proposition. Ceci est la garantie d'une bonne articulation avec la commission du Conseil général pour validation.

Le service cantonal de la durabilité pourrait également être invité, selon les besoins de la commission, sa responsable, Madame la déléguée y étant favorable lors des discussions que j'ai eues avec elle.

Merci de votre écoute et nous vous remercions d'avance de votre acceptation à cet amendement, dont certainement nous profiterons toutes et tous. Bonne soirée. »

**Alexandre Bussy** (PVL), au nom du groupe socialiste-vert'libéral : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste vert'libéral a pris connaissance du projet de Règlement général de commune et des rapports du Conseil communal et de la commission réglementaire.

Tout d'abord, nous souhaitons saluer l'important travail effectué par la commission réglementaire et en amont par les groupes de travail actifs dans le processus de fusion, par le Conseil communal et l'administration. Nous leur adressons nos remerciements.

Cela étant, notre groupe souhaite formuler certaines remarques et présenter plusieurs amendements.

Je commence rapidement par les remarques.

Premièrement, au sujet du mode d'élection des commissions (art. 108), nous remarquons que contrairement à ce qui est prévu pour l'élection du Conseil communal (art. 78), l'hypothèse d'une élection tacite n'est pas expressément prévue par cette disposition. Malgré tout, nous partons du principe, pour des raisons pratiques évidentes, qu'une telle élection est possible. En ce sens, l'art. 74 al. 5 pourrait, à notre avis, être appliqué à cette situation en tant que disposition générale traitant des élections.

Deuxièmement, au sujet de la commission de gestion et des finances, notre groupe restera attentif à la pratique de cette commission afin d'évaluer l'opportunité éventuelle à l'avenir de créer deux commissions séparées, à savoir une commission de gestion en charge de la haute surveillance et une commission des finances en charge de l'ensemble des affaires financières.

Cela étant dit, j'en reviens à présent aux amendements. Ceux-ci ont été communiqués préalablement aux chefs de groupes et un document récapitulatif a été mis à disposition sur la plateforme Echo.

Premièrement, le groupe socialiste-vert'libéral soutient l'élargissement de l'accès de la plupart des commissions au corps électoral. En ce sens, un amendement commun a été déposé avec l'Entente et le PLR.

En revanche, la majorité de notre groupe ne soutient pas l'amendement en ce sens concernant l'ouverture de la commission de naturalisation et des agrégations à l'ensemble du corps électoral.

La majorité de notre groupe estime en effet qu'en raison de la nature des attributions de cette commission, celle-ci doit être ouverte uniquement aux membres du Conseil général, respectivement les membres suppléants, comme la commission des règlements et la commission de gestion et des finances.

J'en viens maintenant au second amendement qui concerne l'art. 128 al. 1.

Notre groupe demande que la composition de la commission des affaires périscolaires soit modifiée en ce sens qu'en plus des autres membres prévus, les cinq sièges soient accordés aux représentants des entités scolaires au lieu des quatre actuellement prévus.

Cette modification doit permettre qu'une représentante ou un représentant du collège de Wavre puisse siéger dans cette commission, afin que les cinq collèges de la commune soient représentés.

Nous vous prions d'accepter cet amendement.

Compte tenu de l'ensemble des éléments que je viens d'évoquer, le groupe socialiste-vert'libéral approuvera le Règlement général de commune, sous réserve des amendements présentés précédemment. Je vous remercie pour votre attention. »

**Pierre Schmid** (Entente), au nom de l'Entente : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe de l'Entente a cosigné quelques amendements mais surtout le soutien à l'ouverture des commissions au corps électoral.

Je souhaite intervenir ce soir concernant l'organisation des commissions dans notre nouvelle commune fusionnée de Laténa. Je tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable effectué par la commission réglementaire pour établir une structure claire et efficace des commissions et pour le Règlement général de commune. La nouvelle organisation proposée permettra d'avoir une vision plus transversale et cohérente des enjeux communaux. Comme le souligne le Conseil communal, l'inquiétude de voir les nouvelles autorités s'éloigner des préoccupations citoyennes est légitime. Nos anciennes communes disposaient en effet de commissions spécifiques qui jouaient un rôle essentiel dans la vie locale, comme la commission des aînés et de soutien de Saint-Blaise, la commission des fourches, la commission de la jeunesse, la commission port et rives pour ne citer que quelques exemples de Saint-Blaise mais il y en a d'autres dans les autres communes fusionnées.



La commission de fusion ayant fait de l'application citoyenne une priorité, je souhaite interpellier le Conseil communal sur les points suivants :

1. Comment comptez-vous préserver l'expertise et l'engagement citoyen de ces anciennes commissions au sein de la nouvelle structure des commissions ?
2. Envisagez-vous la création de sous-groupes de travail rattachés aux commissions principales ou la mise sur place de groupements citoyens qui pourraient intégrer les acteurs de la société civile ?
3. Quelle sera la procédure de nomination de ces éventuels sous-groupes ou commissions consultatives ou groupements citoyens considérant que le Règlement général de Laténa permet au Conseil communal d'en nommer (art. 94) ?

Je note que le Conseil communal s'est engagé à respecter les promesses faites dans la convention de fusion, je cite : *Si la forme change, les prestations doivent néanmoins subsister et même s'étendre*. Il est donc crucial de définir comment nous allons concrètement assurer une continuité tout en renforçant la participation citoyenne. Je vous remercie de votre attention et attends avec intérêt vos réponses sur ces différents points. »

**Ted Smith (PLR)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai une question d'ordre organisationnel. Souhaitez-vous que nous intervenions lorsque vous soumettrez un article au vote ou est-ce que vous préférez que je donne maintenant ma réaction à l'une des propositions ?

Le président **Charles Constantin (PLR)** : « Mesdames, Messieurs, la proposition du bureau du Conseil général serait d'ouvrir la discussion pour chaque amendement et de procéder ensuite au vote de l'amendement.

Petite précision destinée aux membres du Conseil général : j'ai deux paires de lunettes. Une paire de lunettes pour lire et une paire de lunettes pour voir de loin et je n'ai pris qu'une seule paire, si bien que je ne vois pas toujours bien vos noms et c'est pour cette raison que je vous appelle Madame la conseillère générale ou Monsieur le conseiller général. Pour traiter tout le monde sur le même pied d'égalité, je vous appellerai toujours comme cela, sans citer vos noms car je ne voudrais pas offusquer l'une ou l'autre d'entre vous que je ne connais pas encore. »

Le président **Charles Constantin (PLR)** donne la parole au Conseil communal.

**Vanessa Renfer (CC)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour cette question qui est extrêmement pertinente et qui nous rappelle que c'est un point d'attention crucial que nous devons garder à l'esprit. Je peux apporter une réponse en deux temps.

La première idée qui me vient à l'esprit est la mise en place des réseaux citoyens dont nous avons parlé durant tout le processus de fusion. Ces réseaux ne fonctionnent pas par village mais plutôt par thématique et nous pourrions nous permettre de proposer à des personnes engagées ou bénévoles, qui ont de l'expérience dans des domaines d'expertise, de participer à l'élaboration ou la continuité d'activités qui existent déjà.

Ensuite, comme cela a été indiqué dans l'un des rapports, nous avons des commissions thématiques, des commissions qui auront un rôle plus transversal à jouer et qui doivent aussi être en mesure d'assurer la continuité des activités proposées jusqu'à présent. Effectivement, il reste la possibilité au Conseil communal de nommer, le moment venu si le besoin s'en fait sentir, des commissions spécifiques. Je n'ai pas encore réfléchi au processus de nomination car l'occasion ne s'est pas encore présentée, mais c'est évidemment quelque chose que je garde à l'esprit. Je suis persuadée que c'est la même chose pour mes quatre collègues. »

La parole n'étant plus demandée, le président **Charles Constantin (PLR)** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président **Charles Constantin (PLR)** : « Mesdames, Messieurs, au niveau pratique, nous remarquons que si nous commençons par la positive, nous perdons assez rapidement du temps et je voulais savoir s'il serait acceptable pour vous de commencer par celles et ceux qui refusent un point, qu'ils le manifestent par un lever de main, puis celles et ceux qui s'abstiennent. Ensuite, nous procéderons à la soustraction. Ce n'est pas très positif, mais pour le traitement du Règlement général de commune, cela nous permettrait certainement de gagner de précieuses minutes. Je vous remercie pour votre compréhension et pour votre pragmatisme.

C'est un peu comme un concert de Johnny Hallyday ce soir. Il y a de grands écrans à gauche et à droite. Nous verrons des images peu inspirantes mais nous devons être efficaces. L'entrée en matière étant acceptée, nous allons passer à l'examen en détail du Règlement. Nous ne lirons pas tous les articles du

Règlement général de commune. Par contre, nous traiterons le règlement par bloc d'articles non-amendés et par articles amendés, qui seront projetés sur grand écran et tout cela dans un ordre numérique et par page.

[NDLR : le tableau récapitulatif des amendements est annexé au présent procès-verbal.]

Pour chaque amendement, nous procéderons à un vote. Préalablement, il y aura une discussion sur ces amendements et une fois tous les articles parcourus, nous procéderons au vote final du Règlement général de commune. »

#### Art. 7, let. a, amendement proposé par le PLR

**Eric Flury (PS)**, au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission n'a pas eu l'occasion de débattre de cette question, mais à première vue il s'agit là d'une précision et de manière générale, notre commission appréciait des précisions. Il est vrai que dans ce cas, une personne au bénéfice de la double nationalité profiterait de cet amendement alors qu'avec la proposition de la commission, que je n'ai pas consultée au préalable, serait pénalisée. Donc je pense que la commission voit cet amendement d'un bon œil. »

Le président **Charles Constantin (PLR)** procède au vote de l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

#### Art. 28, amendement proposé par le PLR

**Eric Flury (PS)**, au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission a débattu de cette question assez longuement et je ne vais pas trahir le secret de commission si je vous dis que cette question a donné lieu à un vote pour que la commission se positionne. Elle a effectivement supprimé la notion de cité de droit d'honneur pensant qu'il s'agissait d'un archaïsme dont la nouvelle commune n'avait pas forcément besoin, étant entendu qu'il y a également eu des arguments en faveur du droit de cité d'honneur et que nous avons déjà entendus lors de la première intervention du PLR. La commission ne change pas d'avis sur ce point. »

**Daniel Jolidon (PLR)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, quand on veut savoir où on va, on doit savoir d'où on vient. Parler d'archaïsme lorsqu'on veut honorer une personne, je trouve que c'est invoquer que les personnes sont actuellement plus intelligentes et font nettement plus de choses que les hommes des cavernes qui ont inventé la roue. Je pense qu'à chaque époque, des gens ont marqué le paysage local, cantonal et fédéral et nous devrions les remercier.

A La Tène, nous l'avons appliqué pour deux personnes qui ont œuvré durant très longtemps et je pense qu'au niveau de Laténa, vous avez déjà le nom d'une personne de Saint-Blaise qui revient et nous pourrions sans autre le féliciter et le remercier de tout ce qu'il a fait pour le village ainsi que pour la région. »

**Ted Smith (PLR)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les trois communes dont j'ai consulté le règlement (Hauterive, Saint-Blaise et La Tène) possèdent cet article dans leur règlement. Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions le changer et je rejoins mon préopinant dans son observation. Merci. »

**Eric Flury (PS)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je m'opposerai à la réintroduction de cette notion de droit de cité d'honneur, avec toutes mes excuses auprès de ma collègue Madame Isabelle Augsburger qui s'est bien battue pour. Navré également pour toutes les personnes qui trouvent que c'est une bonne idée.

Archaïsme n'était peut-être pas le bon mot, mais néanmoins je ne fais pas partie des plus jeunes de cet hémicycle, de loin plus, et pourtant je trouve que ces notions de cité d'honneur ou de personnes qu'on souhaite absolument faire ressortir et ceci jusqu'à la fin de leur vie en leur attribuant un titre d'honneur, n'est plus d'actualité, sans penser pour autant que nous sommes plus intelligents aujourd'hui qu'auparavant. Cependant, certaines choses évoluent.

Imaginons qu'une personne nous ramène en terres laténiennes une médaille olympique ou que nous ayons d'autres personnes réalisant des actes remarquables, voire héroïques. Le Conseil communal peut en tout temps les recevoir et organiser une réception en leur honneur. Est-ce que nous voulons vraiment avoir des super-citoyens ou des citoyens plus honorables que les autres parce qu'ils ont un jour réalisé quelque chose ? Ce culte de la personnalité ne me parle pas et ne m'intéresse pas en soi.

Nous pouvons également nous poser une question. Qu'arrive-t-il, à partir du moment où la personne honorée par la commune se déshonore d'une manière ou d'une autre ? Allons-nous, dans notre commune, nous affubler de cette difficulté parfaitement inutile en prenant par exemple ce qui s'est passé avec l'Espace Agassiz en Ville de Neuchâtel ?

J'aimerais également rappeler à votre mémoire que David de Pury, dans certaines discussions, a failli risquer de perdre non seulement sa place, mais également son piédestal. Je ne souhaite pas faire dans

le sentimentalisme, mais peut-être se rappeler également qu'un certain Abbé Pierre était très fortement honoré à plein d'endroits et je pense que nous ne devons pas attirer ce genre de difficultés à Laténa, sachant que nous avons toutes les possibilités d'honorer les personnes qui le méritent.

Je vous pose la question en toute franchise. Rêvez-vous vraiment d'être un jour érigé au rang d'honoraire de Laténa ou rêvez-vous vraiment qu'un jour une rue porte votre nom ? Je m'opposerai donc à cet amendement et je vous invite à en faire de même. »

**Christophe Dolder** (UDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je me fais le porte-parole de Damien Schär qui est malheureusement absent ce soir. Il s'y oppose également et j'en ferai de même. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté par 16 voix pour, 14 voix contre et 9 abstentions.

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, cet amendement étant accepté, le PLR propose d'ajouter un article qui sera l'art. 28, let b où il est précisé la notion de droit de cité d'honneur.

**Eric Flury** (PS), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il me semble qu'il n'y a pas lieu d'avoir de discussion. L'introduction du droit de cité d'honneur a été acceptée précédemment et je pense que l'on peut passer au vote immédiatement, sans vouloir couper la parole à qui que ce soit. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté par 29 voix pour et 10 abstentions.

#### Art. 43, let. d, amendement proposé par le PLR

**Eric Flury** (PS), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il nous manque quelques explications quant à cette résolution. Il existe des résolutions qui sont les décisions d'un corps législatif à l'attention de son propre exécutif mais il est possible de faire des résolutions à un niveau supérieur, par exemple une résolution du Conseil général qui est prononcée à l'attention du Grand Conseil. Il est dommage que nous n'ayons pas cette précision. Peut-être que le PLR pourrait nous donner une précision sur son amendement.

De manière générale, l'ambiance au sein de la commission allait plutôt dans le sens de donner suffisamment d'outils aux élus pour faire leur travail politique. A l'interne de la commission, nous avons entendu certains doutes émis par des commissaires qui pensaient que plus ils avaient d'outils à disposition, plus les séances seraient inutilement rallongées, mais cela ne l'avait pas emporté dans sa majorité. La question s'était déjà posée au sujet des propositions écrites et des projets d'arrêtés. Finalement, la majorité a choisi de bien doter les élus. La commission ne s'oppose pas à l'ajout de la résolution. »

**Nicolas Wyrsh** (PLR) au nom du PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'ajout de cette résolution vient du fait qu'à l'art. 60, la résolution est mentionnée. Elle doit être déposée, sous forme écrite, 17 jours à l'avance. Pour le PLR, il est indispensable qu'elle soit à l'ordre du jour. Merci. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

#### Art. 112, amendement proposé par le PLR

**Eric Flury** (PS), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission a débattu de cette question et de l'organisation des bureaux des commissions assez longuement. Vous l'avez lu dans le rapport de la commission, celle-ci propose d'étudier, au début de l'année prochaine, le dépôt d'une motion pour déterminer si les procès-verbaux des commissions ne pourraient pas être tenus par du personnel communal avec pour argument principal que les élus qui tiennent le procès-verbal dans une commission ont passablement de difficultés à prendre les notes nécessaires en vue de la rédaction du procès-verbal tout en défendant leurs idées ou celles du parti qu'ils représentent.

En finalité, la commission ne se rallie pas forcément à cet amendement mais elle n'est pas offusquée non plus. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté par 35 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

#### Art. 123, amendement déposé par l'Entente et le PLR

**Eric Flury (PS)**, au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cet amendement pose un problème, sachant que la commission n'a pas débattu de cette proposition.

La question que je me pose en tant que président de la commission, sans engager toute la commission, est de savoir si nous avons le droit de faire ce genre de distinction dans le cadre de la Loi sur les communes ou si une telle restriction des droits politiques est envisageable. J'ai un petit doute au niveau du droit. La proposition que je ferais serait de retirer l'amendement afin d'étudier la question et de déterminer si cette mesure est conforme au droit cantonal ou au droit supérieur et de la soumettre ultérieurement à la commission des règlements. Cependant, peut-être que l'étude juridique a été faite et que le PLR nous le démontrera maintenant. »

**Ted Smith (PLR)**, au nom du PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans le cadre de cet amendement, deux objets sont soulevés. Il y a la notion de nationalité suisse et l'ouverture au corps électoral. Faut-il traiter deux modifications ou une seule ? Cela ouvre éventuellement la possibilité que nous retirions la proposition d'ajouter la nationalité suisse pour que la commission l'étudie. Par contre, nous pourrions conserver la proposition d'ouverture au corps électoral. Je vous remercie. »

**Corinne Engel (Entente)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour soutenir l'amendement proposé par l'Entente et le PLR et pour lever d'éventuels doutes juridiques, je considère qu'il n'y a pas de problème de discrimination par rapport à des personnes qui ne seraient pas au bénéfice de la nationalité suisse, dès lors qu'il y a un critère totalement objectif.

Finalement, la commission détermine si des personnes peuvent ou non être naturalisés. Il y a donc des raisons objectives à exiger la nationalité suisse. Ce ne serait pas le cas dans le cadre d'un permis de construire ou autre. Mais là c'est totalement objectif et c'est légal. Je vous invite donc à accepter. »

**Anne-Claude Cosandey (PS)**, au nom du groupe socialiste-vert/libéral : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de notre côté, nous vous invitons à refuser cet amendement. Nous souhaiterions que cette commission reste réservée aux élus du Conseil général, d'une part car elle traitera des dossiers personnels (nous parlons de personnes) et dans ce contexte-là, nous préfererions que cela reste réservé aux personnes élues par la population.

Nous émettons également des doutes quant à la faisabilité légale de cette démarche, notamment par rapport à la compatibilité avec le droit cantonal, sans être capables de donner la réponse ni sans remettre en cause l'expertise présentée tout à l'heure. Cela étant, nous nous opposerons en grande majorité à cet amendement. »

**Daniel Jolidon (PLR)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, donner la naturalisation à des citoyens qui ne sont pas suisses est un acte administratif et vous voulez en faire un acte politique fermé. Je trouve que l'ouvrir au corps électoral n'empêche pas que les commissaires nommés soient tenus par le secret de fonction. Il y a au final autant de risques de fuite qu'avec des conseillers généraux. Cela reste un acte administratif, donc n'enfermons pas cet acte dans un carcan politique fermé. »

**Vanessa Renfer (CC)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons discuté de cette proposition d'amendement au sein du Conseil communal. S'agissant de l'hypothèse où la commission reste limitée aux membres du Conseil général, le Conseil communal est opposé au fait que l'accès à la commission soit limité aux seuls titulaires du passeport helvétique puisqu'il n'est ni acceptable ni légitime de limiter les droits d'une conseillère générale ou d'un conseiller général qui a été valablement élu-e par le peuple. »

**Sophie Wang (PS)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais indiquer qu'à mes yeux, les électrices et électeurs qui pourraient être concerné-es par les démarches de naturalisation nous ont élu-es, nous, toutes et tous pour une raison. Parmi ces raisons peuvent figurer le fait que nous siégeons dans cette commission des naturalisations et c'est pourquoi je pense qu'elle devrait rester restreinte aux membres du Conseil général, simplement parce que nous avons été élu-es pour un certain nombre de fonctions et que ces dernières devraient être restreintes aux membres élus par la population, qui a probablement pensé que nous étions en possession des compétences et pas d'autres personnes afin de siéger et de décider dans le cadre de leurs dossiers de naturalisation. Merci. »

**Eric Flury (PS)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la crainte émise par le Conseil communal me donne à réfléchir et je pense réellement que la proposition telle qu'elle est faite par la commission nous permettrait de vivre à coup sûr au moins une année avec celle-ci.

Nous sentons de l'indécision chez certaines personnes aujourd'hui. Je réitère vraiment ma proposition – et ce n'est pas une défaite de retirer un amendement – de retirer cet amendement afin que la question puisse être approfondie et qu'il en ressorte quelque chose de bon lors du prochain toilettage. »

**Martine Steiger Burgos** (Les Vert-es) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, personnellement, je trouve cette proposition d'amendement choquante. Le fait de restreindre cette commission à des membres ayant la nationalité suisse ne me convient pas du tout. Sauf erreur, si j'ai bonne mémoire, l'argument amené par le PLR était de dire que des personnes qui n'avaient pas la nationalité suisse ne seraient pas passées par le processus de naturalisation et donc ne pouvaient pas le faire passer à d'autres personnes. Il y a bon nombre de citoyen-nes suisses qui ne sont pas non plus passé-es par ce processus, mais on leur donne automatiquement la compétence de pouvoir faire passer ce processus à d'autres personnes, donc cet argument, à mes yeux, ne tient pas du tout. »

**Ted Smith** (PLR), au nom du PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il est clair qu'il y a passablement de divergences et d'hésitations. Cela ne pose aucun problème de retirer cet amendement et je donne peut-être une idée à d'autres ce soir. Merci. »

**Christophe Aubert** (Entente), au nom de l'Entente : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'Entente se rallie à la proposition du PLR de retirer cet amendement.

A titre personnel, je me permets de préciser que dans l'amendement, nous parlions de deux choses distinctes : la notion de membres du Conseil général au sein de la commission et le fait d'avoir une commission composée de membres du corps électoral également au bénéfice de la nationalité suisse. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, un débat nourri a eu lieu. Il sera protocolé et constituera une excellente base de réflexion pour la commission des règlements. Le PLR et l'Entente ont confirmé leur intention de retirer cet amendement. Ce dernier ne sera donc pas soumis au vote. »

#### Art. 124, amendement déposé par le PS, l'Entente et le PLR.

**Eric Flury** (PS), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission a évidemment débattu de cette question ainsi que de l'accès du corps électoral ou non à ces commissions.

Finalement, les discussions se sont rallongées et nous en sommes arrivés à la proposition qui est celle-ci et qui est une proposition assez peu différenciée d'une commission à l'autre, à une ou deux exceptions près. C'était peut-être aussi une volonté de la commission que le plénum prenne la décision finale.

Ouvrir un siège électoral dans une commission signifie que le siège continue d'appartenir aux partis représentés ici et que ces partis peuvent librement choisir d'y proposer une personne élue au sein de l'hémicycle ou une personne non-élue, étant entendu que c'est toujours le Conseil général qui aura le dernier mot puisque ces personnes doivent encore être nommées dans ces commissions ou lors de remplacements.

Les grands partis avec beaucoup de viennent-ensuite souhaitent ne pas perdre la motivation de ces personnes et par moment leur proposer un siège au sein des commissions afin qu'ils puissent participer à la vie politique de notre nouvelle commune.

Les partis plus petits avec peu de viennent-ensuite ont peut-être la même envie pour ces personnes mais ils les ont peut-être déjà perdues en chemin.

Par conséquent, nous sommes arrivés à cette solution de compromis, mais la commission ne peut dire qu'une seule chose. Vous connaissez sa proposition mais elle se réjouit que le débat se fasse en séance plénière. »

**Alexandre Bussy** (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais être très bref. J'apporte une précision pour indiquer que le PVL soutient cet amendement ainsi que ceux proposés sur le même sujet pour les articles qui suivront. Merci. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté par 38 voix pour et 1 voix contre.

Le président **Charles Constantin** (PRL) : « Mesdames, Messieurs, nous avançons vraiment tout gentiment. C'est comme quand on fait une Patrouille des Glaciers, il y a des moments creux. Nous avons un petit coup de mou. »

#### Art. 125, proposé par le PS, l'Entente et le PLR

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

#### Art. 128 proposé par le PS, l'Entente et le PLR

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté à l'unanimité.



#### Art. 128 proposé par le PS et les Vert'libéraux

**Eric Flury** (PS), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'interne de la commission, la volonté était que les écoles des quatre anciennes communes puissent être représentées et le groupe socialiste-vert/libéral propose qu'on ne s'attache pas à l'idée de commune mais des écoles, ce qui voudrait dire que si l'école de Wavre était représentée et l'école de Marin également, fatalement, une des trois autres écoles ne le serait pas et ce ne serait donc pas une très bonne idée puisqu'il n'est écrit nulle part que cela ne s'attache qu'aux communes.

La commission a débattu par e-mail et nous n'avons pas voté. Par contre, il est ressorti de ce débat qu'il n'y avait pas d'opposition particulière mais une voix s'est opposée assez fortement en disant qu'elle ne trouvait aucun sens qu'une des anciennes communes, à savoir La Tène, puisse être représentée par deux membres scolaires dans cette commission périscolaire, pensant peut-être que le Conseil communal avait déjà suffisamment de gens de La Tène et que cette commission puisse être partagée entre les communes.

Cela donnerait l'idée qu'il faudrait que nous évitions – si nous conservons quatre membres – d'avoir un-e représentant-e du collège de Wavre et un-e représentant-e du collège de Marin, mais cela n'est écrit nulle part. Le débat est ouvert. »

**Isabelle Augsburger** (PLR), au nom du PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des affaires périscolaires s'occupera de tout ce qui entoure l'école et pas uniquement les collèges. Nous avons une commission comprenant 11 membres. Pour nous, ce qui est important est qu'au niveau périscolaire les communes soient représentées. Il n'y a pas que les collèges, il y a également les structures pré et parascolaires ainsi que toutes les organisations Pedibus et tout ce qui les entoure. Il est vrai que cela représente beaucoup de choses et il faut savoir s'arrêter. C'est déjà une très grosse commission par rapport à toutes les autres commissions qui comportent sept membre. Je pense qu'il serait adéquat de s'arrêter à un représentant par commune. Ensuite il y a les autres membres. Merci. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est refusé par 21 voix contre, 16 voix pour et 2 abstentions.

#### Art. 129, amendement déposé par le PS, l'Entente et le PLR

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

#### Art. 131, amendement déposé par Les Vert-es

**Eric Flury** (PS), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission a beaucoup débattu de la question du climat, de la biodiversité et du développement durable de manière générale. L'idée n'est pas venue à la commission d'en faire une commission du Conseil communal. Il est d'ailleurs dommage qu'aujourd'hui cela soit fait à la va-vite car cela aurait pu être un débat ultra intéressant au sein de la commission.

Néanmoins, la sensibilité de la commission va clairement dans cette direction. Pour preuve, à chaque fois que nous avons évoqué le sujet, nous étions d'avis que la commission du Conseil général *Travaux publics, bâtiments et énergie* traiterait ces questions dans le volet *Energie*.

Dans le cadre des travaux publics, bâtiments et énergie, nous sommes encore très loin de la question du climat, de la biodiversité et du développement durable et cette commission du Conseil général aura certainement déjà beaucoup de travail à effectuer avec ces trois thématiques.

La commission n'a pas voté cette question si bien que je n'ai pas d'autres informations à vous donner. Je ne transmets donc pas la position de la commission, mais j'aurai pu vous expliquer comment se sont passés les débats au sein de la commission. Merci. »

**Ted Smith** (PLR), au nom du PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mardi de cette semaine nous avons reçu, toutes et tous, par la plateforme Echo, le rapport de Monsieur Lorenzo Poglia dans lequel il propose de créer une commission supplémentaire par rapport aux neuf commissions du Conseil général et deux commissions du Conseil communal prévues dans le Règlement général de commune, ce règlement que notre Autorité est appelée à valider ce soir.

Comme je l'ai dit à Monsieur Poglia, lorsqu'il m'a consulté ce lundi soir, la question « comment traiter au mieux des sujets transversaux liés au développement durable » est parfaitement légitime. Et la réponse qu'il apporte contient des idées nouvelles et intéressantes.

Sur le fond le PLR peut entrer en matière.

Sur la forme, cependant, les élus du PLR ne se sentent pas à l'aise avec la démarche. Il y a même, chez certains, du mécontentement.



Tout d'abord, ce rapport n'a pas pu être discuté par notre groupe, ni par certains autres groupes qui tenaient leurs séances de préparation la semaine passée. Pour la création d'un organe de cette ampleur, il est impératif d'en discuter en groupe, avec la commission réglementaire, avec les autres groupes politiques y compris les initiants et avec le Conseil communal. Nous tenons beaucoup à cette démarche consultative ainsi qu'à notre force de proposition.

Ensuite, j'ai collecté une liste non-exhaustive de questions qui m'ont été transmises en 48 heures :

- Pourquoi le Conseil communal ne parle pas, dans son rapport qui accompagne le Règlement général de commune, de la gestion des dossiers liés au développement durable ? Est-ce parce que les commissions prévues dans ce règlement vont s'en charger ?
- Pourquoi la commission réglementaire, qui a siégé à onze reprises, ne l'a pas proposé et ne parle pas de ce sujet dans son rapport ?
- Pourquoi une commission nommée par le Conseil communal et non pas une commission du Conseil général ? Quels sont les considérations, les avantages et les inconvénients ?
- Si une nouvelle commission était créée, quel sera le rôle des autres commissions comme la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, la commission des travaux publics, des bâtiments et de l'énergie et la commission de circulation, des transports et de la mobilité ? Va-t-on créer des doublons ? Va-t-on créer une super commission et des sous-commissions ?
- Les personnes qui se sont proposées ce soir pour les commissions du Conseil général ne vont-elles pas traiter la politique de durabilité de la commune et les questions liées ?
- Pourquoi 6 membres du Conseil général ? Nous sommes cinq groupes.

Le président de la commission réglementaire l'a dit. C'est fait un peu à la va-vite. Vous l'aurez compris, le PLR propose de prendre le temps, de clarifier ces questions importantes avant de confirmer ou infirmer que la solution proposée par nos collègues Vert-es est bonne. Ce n'est pas une tactique de retardement, croyez-moi, mais une proposition sérieuse à votre Autorité tout aussi sérieuse.

Nous demandons donc le retrait de cet amendement et qu'il soit présenté lors d'une prochaine séance du Conseil général. Je vous remercie. »

**Anne-Claude Cosandey** (PS), au nom du PS : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre groupe a également été informé mardi de cet amendement et n'a pas pu non plus délibérer en plénum du groupe au sujet de cet amendement.

Je peux déjà vous donner quelques pré-positions, mais suite aux délibérations, je demanderai une interruption de séance.

Notre groupe s'est aussi un peu étonné, parfois agacé de la forme et des délais dans lesquels cette proposition – qui dans le contenu retient toute notre attention et notre soutien – nous a été soumise. Nous avons été un peu agacés de ne pas pouvoir prendre le temps d'en débattre. A priori, nous soutiendrons cet amendement à la majorité.

Je profite d'avoir la parole pour m'exprimer à titre personnel. Nous pouvons nous offusquer de la forme mais le sujet est suffisamment important pour que parfois on passe au-delà de la forme. On peut aussi s'étonner et s'agacer qu'un sujet si important ne soit pas apparu dans le règlement actuel et que ce thème de nature et de biodiversité ne figure ni dans le règlement ni dans le rapport du Conseil communal. Je trouve la proposition d'une commission du Conseil communal très intéressante car elle permettra d'aller solliciter des expertises qui donneront des forces vives à notre commune pour pouvoir empoigner ces débats. Cela permettra également d'avoir des débats de qualité, pas forcément pour pousser toutes les dernières nouveautés à la mode proposées et soutenues par les bobos de la Ville, mais afin de construire un débat éclairé et proactif avec différentes positions.

Lorsque tout le monde aura pu s'exprimer une première fois, je demanderai une interruption de séance. »

**Pierre Schmid** (Entente), au nom de l'Entente : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la majorité du groupe de l'Entente soutiendra cet amendement. On nous a bien expliqué de quoi il en retourne et nous félicitons cette proposition. Certes, nous entendons bien que cela est un peu précipité mais le climat n'attend pas. Merci. »

**Daniel Jolidon** (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un proverbe africain dit : « Le jeune homme court très vite mais le vieux sage connaît le chemin ». Avant de se précipiter et de voter ce soir quelque chose qu'on regrettera peut-être ou non, je pense qu'il vaut la peine d'attendre la prochaine séance du Conseil général pour arriver avec un projet discuté. Sur le fond je pense comme vous, mais il y a tellement

d'incertitudes et d'imbrications qui n'ont pas été analysées que cela vaut la peine d'attendre encore deux mois. La pollution n'attend pas, d'accord, mais ce n'est pas en deux mois qu'on va mourir asphyxiés. Merci. »

**Isabelle Augsburger** (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est très important, le climat n'attend pas. Nous avons d'ailleurs déjà un peu de retard.

Par contre, là où nous n'avons pour une fois pas trop de retard c'est au niveau législatif. Je rappelle que dans le canton de Neuchâtel, nous avons une Loi cantonale sur l'énergie qui est encore en train d'être révisée actuellement. Des consultations sont en cours. Nous avons également une Loi sur la protection de la nature qui pourra être modifiée car des propositions sont déposées assez régulièrement au Château de Neuchâtel.

L'idée n'est pas mauvaise d'avoir une commission. Par contre, ce qui est un petit peu gênant, dans la forme, c'est le dépôt qui a été un peu difficile à gérer par les groupes car il n'a pas été possible d'en discuter en plénum. Il reste également la question du cahier des charges de cette commission. Cela a été relevé tout à l'heure : s'agit-il d'une super commission ? Est-ce une commission qui oeuvrera en tant que police vis-à-vis des autres commissions ? Est-ce une commission qui vérifiera si les autres commissions appliquent des lois qui existent déjà ? Je rappelle que des lois très restrictives et contraignantes existent déjà dans notre canton et bien sûr au niveau fédéral. Ces lois sont en train d'être revues et modifiées pour faire face aux problématiques actuelles.

Par conséquent, je me pose des questions et pense qu'il est prématuré aujourd'hui de voter sur cet amendement et je rejoins ce qui a été dit précédemment. Il pourrait être retiré et nous pourrions en reparler tranquillement plus tard avec un cahier des charges plus expliqué. Merci. »

**Lorenzo Poglià** (Les Vert-es) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, j'aimerais remercier toutes les personnes avec qui j'ai eu des discussions. Je me suis réjoui et j'ai trouvé cela incroyable et magnifique que le climat, le développement durable et la biodiversité ne soient plus, comme à l'époque, une sorte de gadget, mais quelque chose qui fait partie intégrante de notre politique. Nous sommes sur le bon chemin.

Un peu comme le rapport Meadows de 1972, le climat, c'est toujours pour demain, sauf que bientôt, demain, il n'y aura plus de Terre. Je suis plus jeune que je n'en ai peut-être l'air, pour répondre à votre remarque.

Concernant le timing, j'en suis désolé. Cela a également demandé de notre part un effort conséquent pour pouvoir proposer cet outil. C'est un outil qui nous donne des ressources supplémentaires extrêmement importantes. Je le vis dans mon quotidien dans les commissions cantonales. Ce qui est important est d'avoir cet apport de connexion avec des associations proches du terrain et d'autres associations ayant les moyens d'arriver avec de bonnes expertises.

Je pense que le fait d'avoir une commission dépendant du Conseil général est une très mauvaise idée. En discutant avec Monsieur Ted Smith, il m'a confirmé que la commission du Conseil général avait tout son sens au moment où elle a été mise en place mais soit il s'agit d'une commission « prétexte » parce qu'on ne sait pas très bien quand on la sollicite ou inversement, c'est une commission hyper-sollicitée parce que les problématiques dont on parle sont transversales, raison pour laquelle dans les Conseils d'Etat, c'est la présidence qui s'en occupe et non pas un département. Ces problèmes ne peuvent pas être gérés autrement que de façon transversale.

Dans ce processus, l'idée est d'avoir, très en amont, la possibilité de cette commission qui réfléchit, traite et propose avec, tout à la fin, une validation par les commissions du Conseil général et bien sûr, par le Conseil général. Malgré tout, cette commission est à l'image de ce que fait déjà le canton. Ce n'est rien de nouveau, mais nous avons repris et déplacé l'idée de ce qui se fait par le canton de façon à peu près identique. C'est le bon moment d'y aller et pour l'illustration, je dirai que ce type de commission est une commission couteau suisse. Avec ce couteau suisse on peut préparer à manger avec des cuisiniers qui sont nos conseillers communaux, qui décident du menu et in fine, ce couteau suisse reste dans la cuisine et ne part pas à la table des convives. Les convives, c'est vous. C'est vous qui décidez ce que vous voulez comme menu et si vous êtes d'accord ou non de payer pour ce que l'on vous propose.

Je vous invite vraiment à y aller, d'accepter cet amendement, d'avancer et de travailler ensemble. Merci. »

**Nicolas Morand** (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce qui me surprend dans ce débat, c'est une priorité partagée par tous sur la question fondamentale de cette commission qui est principalement le climat et l'adaptation à tous les enjeux actuels, et quelques discussions sur la forme. J'ai beau réfléchir et tourner la question dans ma tête, je ne vois pas les risques qu'on prend à créer cette commission. Je me suis renseigné auprès des membres de mon groupe et on peut très bien la modifier ultérieurement. Pourquoi ne pas essayer de donner une chance à la commission de fonctionner, de faire passer un message très fort à nos concitoyens en disant que le climat n'est pas quelque chose de transversal et qui se cache dans une

commission de l'énergie ou je ne sais. C'est un engagement que nous prenons au nom de nos électeurs. Les électeurs verront le compte-rendu de cette discussion. Ils verront qu'on a dit « Ouais, c'est pas si grave. »

Réfléchissons et essayons d'avoir une commission finalisée. Pourquoi ne la lançons-nous pas maintenant et essayons de la faire fonctionner. Peut-être qu'il y aura des choses à revoir, j'en suis convaincu, afin de la faire fonctionner de la meilleure des manières. Mais lançons-la. Que le message soit clair et ayons une commission dès le lancement de la commune. C'est ce qui est le plus important. Merci beaucoup. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) prononce une interruption de séance.

A la reprise des débats, le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole au Conseil communal.

**Vanessa Renfer** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a pris un moment pour en discuter déjà hier lors de sa séance et nous venons d'en reparler ce soir.

Le Conseil communal est favorable à la création de cette commission et nous vous proposons de la soutenir. »

**Anne-Claude Cosandey** (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais encore que le groupe des Vert-es précise pourquoi une commission du Conseil communal plutôt qu'une commission du Conseil général. »

**Lorenzo Poggia** (Les Vert-es) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'avantage d'une commission du Conseil communal est la possibilité de travailler très en amont et d'avoir les ressources – ressources que la commune de Laténa n'aura pas forcément – parce quand il y a des milieux experts ou un certain nombre d'associations, ils viennent avec des expertises qu'on ne paie pas et cela permet d'avoir une approche sociétale et experte et non pas uniquement politique. Il est intéressant d'avoir des conseillers généraux pour articuler le tout et qu'ils soient déjà au courant de ce qui se passe. Je reviens à l'image que j'ai utilisée tout à l'heure, de ceux qui sont en cuisine et ceux qui sont à table. Vous êtes à table. C'est vous in fine qui décidez des choses et dans une commission du Conseil général, il y a un risque de faire tout et n'importe quoi (dans le sens être sur tous les fronts) et ce sera du burn-out.

Il faut voir cela comme dans un cycle. Les gardiens sont le Conseil communal qui propose et travaille et le Conseil général qui dispose. Le fait d'avoir une commission dépendant du Conseil communal permet vraiment d'être dans le proactif et d'avoir tout de suite le nom de personnes de la société civile et des milieux experts afin de déterminer où l'on va, du point de vue de la sensibilité. Pas seulement de la sensibilité politique, mais de la sensibilité pratique. Nous avons parlé des lois. Ces dernières sont rigides. Entre une loi et son implémentation au niveau d'une commune, il y a un monde. Pour trouver cette intelligence que nous avons tous ici, ce n'est pas trop que d'avoir des cerveaux en plus, des groupes d'intérêt, des experts, des personnes de la société civile qui peuvent apporter des visions que nous n'avons pas forcément dans un Conseil général, avec une vision plus politique.

J'ai même envie de dire que chacun d'entre vous, si vous êtes dans cette commission communale ou dans une commission du Conseil général, vous ne réfléchirez pas de la même façon et vous n'aurez pas la même intention ni la même façon de travailler. Merci. »

**Alain Gerber** (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je pense qu'il est difficile d'y échapper. D'autre part, certaines contraintes existent déjà au niveau des Règlements d'urbanisme communaux où des surfaces de compensation de biodiversité sont exigées pour chaque nouvelle construction.

Je suis favorable et je me demande si nous ne devrions pas déposer un amendement qui précise que le Conseil communal convoque à sa discrétion cette commission. Je ne vois pas très bien qui lancera la commission. Est-ce que c'est la commission qui voit les sujets et s'impose ou est-ce que le Conseil communal qui convoquera cette commission ? Je serais favorable à ce qu'il soit précisé que le Conseil communal convoque cette commission pour être conseillé. C'est clair dans ma tête mais j'ai de la peine à l'exprimer. »

**Valérie Dubosson** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ces questions sont réglées aux art. 131 et 132 où il est écrit (art. 131) que le Conseil communal nomme, au début de chaque période administrative les commissions suivantes, dont ferait partie cette commission. A l'art. 132 il est mentionné que les commissions nommées ci-dessus sont présidées par l'une ou l'un des membres du Conseil communal. Merci de votre attention. »

**Daniel Rotsch** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ajouterai à ce qui vient d'être dit que si d'aventure cette commission devait être une commission du Conseil communal, non seulement elle sera convoquée par le Conseil communal, mais également pilotée par le Conseil communal, avec toutes les compétences et les différentes spécialisations adjointes à cette commission. »

**Patrice Zürcher** (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en ce qui me concerne, le thème est important. Il est important et pour mettre en valeur cette importance, je pense qu'il doit être co-construit et malheureusement, il ne l'est pas car nous n'avons pas eu le temps d'une co-construction de cette commission. Ce qui me dérange le plus est cette absence de co-construction sur un thème que nous avons tous défini comme important.

Par rapport à ce manque de co-construction, je m'opposerai à cette commission. Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté par 24 voix pour, 14 voix contre et 1 abstention.

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, la commission climat, biodiversité et développement durable ayant été acceptée, elle est définie au prochain article, qui sera le 136, let. b. »

Art. 136, let. b, déposé par Les Vert-es

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'amendement qui est accepté par 25 voix pour et 14 voix contre.

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans les documents qui vous ont été remis, à l'art. 107 al. 2, la forme épiciène est proposée.

Ensuite, le libellé de la commission de gestion et des finances est erroné dans quatre articles et sera corrigé. Cela incite à la constitution d'un comité de relecture afin d'envoyer un Règlement général de commune sans erreur. »

**Claude Borel** (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, jusqu'ici, la commission de police du feu et la commission de salubrité publique étaient des commissions nommées par le Conseil général. Il m'intéresserait de savoir selon quel critère le Conseil communal a l'intention de nommer ces commissions. Est-ce qu'elles comprendront uniquement des spécialistes ? Est-ce qu'elles comprendront quand même une représentation des partis politiques ? Je souhaiterais quelques précisions à ce sujet. Merci. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole au Conseil communal.

**Valérie Dubosson** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour la question. Effectivement, la proposition a été reprise sur la base du règlement-type cantonal, qui propose des commissions nommées par le Conseil communal. Le but est d'avoir une commission de la salubrité publique essentiellement composée de personnel communal, notamment des agents de sécurité publique. La commission de police du feu sera une commission mixte et reprendra des commissaires des anciennes commissions de police du feu expérimentés. »

Les articles n'étant pas contestés, le président **Charles Constantin** (PLR) clôt le débat et passe au vote du règlement amendé qui est accepté à l'unanimité.

– Applaudissements –

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, le Règlement général de commune a été adopté par le Conseil général à l'unanimité. Si nous participions à la Patrouille des Glaciers, nous serions maintenant à Arolla... »

**Anne-Claude Cosandey** (PS) : « Monsieur le président, est ce que la Patrouille des Glaciers pourrait faire une mini-pause ? »

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mais pas de doping, hein ! »

– Pause –

A la reprise des débats, le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, en préambule, le Règlement général de commune a été adopté par le Conseil général à l'unanimité. Si nous participions à la Patrouille des Glaciers, je l'ai dit, nous serions à Arolla. Nous sommes toujours à Arolla d'ailleurs.

Les commissions ont été constituées. Neuf commissions doivent être pourvues. Sept syndicats intercommunaux doivent être renforcés par des membres des commissions de Laténa.

En amont de cette séance, les chef-fes de groupe se sont réunis pour désigner ces délégations. Grâce à un gros travail, ces élections seront tacites car le nombre de candidat-es proposé-es sera égal au nombre de personnes à élire.

Les résultats de leurs travaux – et là, avec Yanick Boillod, nous sommes synchros – permettent de projeter à l'écran des tableaux synoptiques détaillant la composition des commissions et des syndicats.

Dans les minutes qui suivent, pour chacune des commissions, je nommerai les personnes élues. Je le ferai avec un bon rythme, question de gagner quelques secondes sur ce bout de parcours et tout à la fin, comme vous l'avez très bien fait pour le Règlement général de commune, je vous propose d'encourager les patrouilleurs élus tacitement en les applaudissant à tout rompre. »

#### **4. Nomination des commissions**

##### **4.1. Nomination de la commission des règlements – sept membres du Conseil général**

Sont nommé-es tacitement :

**Augsburger Isabelle** (PLR)  
**Bussy Alexandre** (PVL)  
**Engel Corinne** (Entente)  
**Flury Eric** (PS)  
**Javet Christine** (PLR)  
**Quiquerez Sabine** (Les Vert-es)  
**Schär Damien** (UDC)

##### **4.2. Nomination de la commission de gestion et des finances – sept membres du Conseil général**

Sont nommé-es tacitement :

**Buschini Flavio** (PLR)  
**Giron Pascale** (PS)  
**Lovis Léonore** (Les Vert-es)  
**Schmid Pierre** (Entente)  
**Smith Ted** (PLR)  
**Wang Sophie** (PS)  
**Wyrsh Nicolas** (PLR)

##### **4.3. Nomination de la commission des naturalisations et des agrégations – sept membres du Conseil général**

Sont nommé-es tacitement :

**Adatte Thierry** (Entente)  
**Amez-Droz Bastien** (PLR)  
**Bajrami Belul** (PVL)  
**Becker Corinne** (PLR)  
**Remexido Teresa** (Les Vert-es)  
**Schneider Markus** (UDC)  
**Steullet Wintgens Nathalie** (PS)

##### **4.4. Nomination de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire – sept membres du Conseil général**

Sont nommé-es tacitement :

**Bolle Alexis** (PLR)  
**Cosandey Laurent** (Les Vert-es)  
**Crelier Maxime** (PLR)  
**Engel Corinne** (Entente)  
**Giron Lionel** (PS)  
**Morand Nicolas** (PS)  
**Zürcher Patrice** (PLR)



#### **4.5. Nomination de la commission des travaux publics, des bâtiments et de l'énergie – sept membres du Conseil général**

Sont nommé-es tacitement :

**Aubert Christophe** (Entente)  
**Bussy Alexandre** (PVL)  
**Clottu Edouard** (Les Vert-es)  
**Cosandey Anne-Claude** (PS)  
**Crelier Maxime** (PLR)  
**Ducommun Jean-Maurice** (PLR)  
**Wyrsh Nicolas** (PLR)

#### **4.6. Nomination de la commission de la cohésion sociale – sept membres du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Bajrami Belul** (PVL)  
**Carvalho Alvaro** (Les Vert-es)  
**Degiorgi Edith** (Entente)  
**Estoppey Rémy** (PLR)  
**Jacot Vincent** (PS)  
**Sandoz Patrick** (PLR)  
**Schär Damien** (UDC)

#### **4.7. Nomination de la commission culture, sports, loisirs, tourisme et ports – sept membres du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Becker Corinne** (PLR)  
**Borel Claude** (PS)  
**Droz Nicolas** (PS)  
**Gonçalves Sylvie** (PLR)  
**Sandoz Patrick** (PLR)  
**Schmid Pierre** (Entente)  
**Voisard Pauline** (Les Vert-es)

#### **4.8. Nomination de la commission des affaires périscolaires – sept membres du Conseil général et quatre membres du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Adatte Thierry** (Entente)  
**Aebischer Janete** (PLR)  
**Buschini Flavio** (PLR)  
**Ignacio David** (corps électoral Hauterive)  
**Jacot Marianne** (PS)  
**Kummer Raphaël** (PLR)  
**Müller Nathalie** (PS)  
**Poglia Lorenzo** (Les Vert-es)  
**Vesco Michel** (corps électoral Enges)

#### **4.9. Nomination de la commission de la circulation, des transports et de la mobilité – sept membres du Conseil général**

Sont nommé-es tacitement :

**Ducommun Jean-Maurice** (PLR)  
**Giron Lionel** (PS)  
**Hoffmann Heinz** (PLR)  
**Luthi Michel** (Entente)  
**Mendy Vincent** (Les Vert-es)  
**Vermeulen Samuel** (PLR)  
**Zeller Thomas** (PS)

**Martine Steiger Burgos** (Les Vert-es) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il me semble que l'amendement concernant la commission des naturalisations et des agrégations a été refusé ou retiré. Par conséquent, à mon avis, cette commission reste réservée aux membres du Conseil général et les personnes citées ne peuvent pas toutes être acceptées. »

**Ted Smith** (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cela n'est pas correct. Monsieur Markus Schneider est suppléant pour l'UDC et les deux autres membres sont ici présents. »

**Anne-Claude Cosandey** (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est le cas également pour Monsieur Belul Bajrami qui est suppléant (PVL). »

## **5. Nomination dans les syndicats**

### **5.1. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle – six membres du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Cosandey Anne-Claude** (PS)  
**Ducommun Jean-Maurice** (PLR)  
**Jolidon Daniel** (PLR)  
**Sansonens Olivier** (PLR)  
**Tillé Yves** (Les Vert-es)  
**Wintgens David** (PS)

### **5.2. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois – trois membres et un-e membre suppléant-e du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Hämmerli Denise** (Entente)  
**Steiger Burgos Martine** (Les Vert-es)  
**Vermeulen Samuel** (PLR)  
**Zeller Thomas** (PS)

### **5.3. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) – sept membres du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Cosandey Anne-Claude** (PS)  
**Ducommun Jean-Maurice** (PLR)  
**Gerber Alan** (PLR)  
**Pinsard François** (Les Vert-es)  
**Sansonens Olivier** (PLR)  
**Vaucher Pascal** (Entente)  
**Wintgens David** (PS)

### **5.4. Nomination au conseil régional du syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) – un-e membre et un-e membre suppléant-e du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Hemmer Benoît** (PLR)  
**Hoffmann Heinz** (suppléant - PLR)

### **5.5. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'école obligatoire de la région de Neuchâtel (éorén) – six membres et un-e membre suppléant-e du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Becker Corinne** (PLR)  
**Bornand Cinzia** (PLR)  
**Kummer Raphaël** (PLR)  
**Pinsard François** (Les Vert-es)  
**Vaucher Catherine** (suppléante – Entente)  
**Wintgens David** (PS)  
**Zeller Thomas** (PS)

## **5.6. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral – deux membres du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Augsburger Isabelle** (PLR)

**Jacot Vincent** (PS)

## **5.7. Nomination au conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel – deux membres du corps électoral communal**

Sont nommé-es tacitement :

**Jolidon Daniel** (PLR)

**Schmid Pierre** (Entente)

**Steiger Burgos Martine** (Les Vert-es)

– Applaudissements –

**Ted Smith** (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est peut-être le moment de le confirmer. Entre chef-fes de groupe, nous avons convenu que dans les commissions, la présidence et le secrétariat tourneraient. Cela ne figure pas dans le règlement, mais nous avons pris la liberté de le convenir entre nous. Chaque année, la commission s'organise librement pour son président et le secrétariat. Cela est plus équitable et plus léger. Si une personne souhaite rester et que la commission est d'accord, évidemment la commission restera libre de s'organiser. Merci. »

## **6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'indemnisation des membres du Conseil général et des commissions**

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, il est de bon ton de dire que tout travail mérite salaire. Au Conseil général de Laténa, tout travail mérite indemnisation. Le Règlement sur l'indemnisation des membres du Conseil général et des commissions le prévoit. Je passe la parole au Conseil communal. »

**Vanessa Renfer** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en préambule, je tiens à remercier la commission de gestion et des finances pour avoir remarqué la coquille dans la formulation de l'arrêté à l'art. 2. Le titre de l'article ne reprend pas exactement les mêmes termes que dans la note marginale. Encore une bonne raison pour la création de votre comité de relecture.

Dans un législatif, le travail politique représente beaucoup d'heures de travail. Le revenu est faible, voire inexistant, comme peuvent en témoigner mes compatriotes engois.

La volonté du Conseil communal était de revaloriser ce travail avec une valeur de jeton légèrement supérieure à ce que vous avez connu dans les anciennes communes. Est-il suffisant ? Probablement pas, mais il est en adéquation avec le budget qui vous est proposé.

Je tiens également à souligner la volonté du Conseil communal de simplifier la rémunération, c'est pourquoi nous avons pris le parti de faire un versement global aux partis à la fin de l'année et c'est pour cela que je vous encourage à accepter l'arrêté et la proposition telle qu'elle est formulée. Merci. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole aux commissions.

**Laurent Cosandey** (Les Vert-es), au nom de la commission de gestion et des finances : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission de gestion et des finances s'est réunie à deux reprises pour débattre en détail des trois objets qui nous sont soumis ce soir, à savoir l'indemnisation, le budget et les subventionnements des transports publics.

Concernant l'indemnisation des membres du Conseil général et des commissions, la commission tient tout d'abord à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail d'harmonisation des indemnisations qui a été fait et pour la clarté du rapport.

Tous les commissaires se sont montrés satisfaits du montant du jeton à 50 francs et également satisfaits de l'indemnisation du travail supplémentaire que représentent la présidence et le secrétariat.

Nous avons surtout débattu du paiement des jetons aux partis plutôt qu'aux membres directement. Certains commissaires ont relevé la charge de travail supplémentaire que cela représentait pour les caissières et caissiers qui sont des bénévoles. D'autres ont mis en avant l'avantage que les partis peuvent ensuite mieux disposer de cette somme et décider s'ils en donnent une partie ou non aux membres. Suite à la discussion, la commission a décidé de s'en tenir à la proposition du Conseil communal.

Précisons enfin que le Conseil communal nous a communiqué que pour les séances qui ont eu lieu cette année, d'avril à décembre, y compris ce soir, seront indemnisées à raison de 50 francs le jeton. Ces montants seront directement pris dans les crédits votés par les communes actuelles pour la mise en place de la fusion.

Pour 2025, ces indemnisations représentent un montant d'environ 41'000 francs, qui figure d'ores et déjà dans le budget. La commission a donc accepté l'arrêté à l'unanimité. Merci. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole aux groupes.

**Thomas Zeller** (PS), au nom du groupe socialiste-vert'libéral : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste-vert'libéral, avec le groupe des Vert-es, a discuté de ce rapport le 5 décembre. Nous vous soumettons un amendement à l'art. 4 pour que les jetons soient versés directement aux commissaires concernés.

Cela n'a pas de sens de les verser d'abord aux partis qui ensuite les reversent aux commissaires. Deux fois des transferts d'argent, deux fois des frais bancaires. Ceci d'autant plus que la commune doit de toute façon gérer la comptabilité des jetons de chaque membre du Conseil général. A part ce point le groupe socialiste-vert'libéral acceptera ce rapport à l'unanimité. Merci. »

**Corinne Becker** (PLR), au nom du groupe PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance du 4 décembre, le groupe PLR a discuté de l'arrêté sur l'indemnisation des membres du Conseil général et des commissions. Il a salué également le travail d'harmonisation qui a été réalisé.

A été discutée la fourchette d'heures, à savoir plus ou moins quatre heures, dans l'arrêté, par jeton de présence. Le groupe est arrivé à la conclusion que cette fourchette permettra peut-être d'éviter des séances à rallonge et qu'elle a du sens.

Le versement aux partis politiques n'a pas fait l'objet d'une grande discussion. Nous pensons qu'il s'agit d'une simplification et libre aux partis de déterminer avec leurs membres si ces derniers offrent ce montant au parti ou s'ils seront redistribués, ce qui représente une simplification administrative pour l'exécutif.

La proposition a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie. »

**Martine Steiger Burgos** (Les Vert-es), au nom des Vert-es : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme cela été indiqué, le parti des Vert-es dépose un amendement conjointement avec le groupe socialiste-vert'libéral.

Aux arguments mentionnés par le groupe socialiste-vert'libéral, le groupe des Vert-es aimerait ajouter les points suivants :

A notre avis, l'avantage d'un versement directement aux personnes est plus transparent et renforce le sentiment de valorisation de l'engagement personnel, que ce soit au Conseil général, dans les commissions ou au sein des syndicats intercommunaux. De plus, cela permettrait un traitement égal entre les membres des partis et les membres du corps électoral non affiliés à un parti, comme les personnes représentant les anciennes communes dans la commission des affaires périscolaires.

Le surcroît de travail occasionné à l'administration par cette manière de faire ne nous paraît pas disproportionné et au contraire tout à fait supportable par le personnel communal. Merci. »

**Christophe Dolder** (UDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cela me rappelle un mauvais souvenir, ou peut-être croustillant pour certains. Personnellement, j'appuierai la proposition des Vert-es et du groupe socialiste-vert'libéral afin que les jetons soient versés aux membres.

Ce qui est arrivé n'arrive qu'à moi. Pour ne pas le nommer car il a disparu maintenant, j'étais membre du PDC et élu conseiller général. J'étais naïf, pensant qu'il s'agissait de bénévolat. Lorsque j'ai appris lors d'une séance du Conseil général que les membres du Conseil communal souhaitaient une augmentation du dédommagement de l'heure, j'ai pété un câble.

Cela ne m'arrive pas souvent. Je suis de nature calme. Mais lors de cette séance j'ai été bruyant et certaines personnes s'en rappellent. Je ne montre personne, mais suivez mon regard. Il y en a qui s'en souviennent, dont le chancelier qui a été très sympa. J'ai d'ailleurs été discuter avec lui ultérieurement à l'administration communale. Je ne peux dire qu'une chose. Il faut appuyer la proposition pour que les jetons soient versés aux membres.

Je faisais partie de la commission de police du feu. Tous les samedis je courais, je prenais un véhicule et cela générait des frais. Toutefois, je n'ai jamais touché un centime. Quand j'ai su le fond de l'histoire, il s'avère que le caissier ou le président du PDC s'est tout foutu dans la poche. Je regrette de parler comme cela. J'étais à deux doigts de porter plainte. Il a ramassé une bonne engueulée et j'ai déposé les plaques séance tenante. J'ai redonné ma carte de légitimation et c'était fini. »

**Anne-Claude Cosandey** (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais amener deux éléments à cette réflexion sur le versement des indemnités directement aux personnes concernées.

La première est que, du moins c'était le cas à Saint-Blaise, ces jetons de présence sont fiscalisés, ce qui veut dire que cela implique un travail pour le parti non seulement de les verser aux personnes, mais également de produire un bordereau qui devrait être annexé aux déclarations d'impôt de nous toutes et tous. Au sein du parti socialiste, nous laissons le choix aux personnes de verser le montant de cotisation qu'elles souhaitent et nous considérons qu'il serait plus équitable que les personnes puissent choisir ce qu'elles versent en fonction de leurs revenus. En fonction des revenus, le montant rapporté par les jetons de présence peut avoir une importance ou une autre.

Voici deux arguments que nous vous prions de prendre en considération lors du vote. »

**Christophe Dolder** (UDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, concernant le travail que cela donne à l'administration communale de verser les jetons directement aux membres, Monsieur Damien Schär, malheureusement absent ce soir et qui travaille pour la commune de Milvignes, m'a dit que cela ne représentait pas une grosse surcharge de travail car l'administration dispose de programmes très performants. Cela ne donne pas beaucoup de travail à l'administration de le faire individuellement. Il suffit d'insérer les bons chiffres. Dans tous les cas, cela se passe comme ça à Milvignes. »

La parole n'étant plus demandée, le président **Charles Constantin** (PLR) passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, le président **Charles Constantin** (PLR) procède à la lecture de l'arrêté, article par article.

#### Article 2

**Alexandre Bussy** (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai juste une remarque à formuler. Si j'ai bien suivi nos débats, nous avons décidé de séparer la fonction de secrétaire et de rapporteur et je me posais une question. Celle-ci ne doit pas être résolue maintenant, mais comment gérons-nous la question de l'indemnisation liée à cette dissociation des rôles ? Merci. »

#### Article 4

Amendement déposé par le groupe socialiste-vert/libéral et Les Vert-es.

La parole n'étant plus demandée, le président **Charles Constantin** (PLR) passe au vote de l'amendement qui est accepté par 33 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

Les articles n'étant pas contestés, il clôt le débat et passe au vote de l'arrêté amendé qui est accepté à l'unanimité.

### **7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2025**

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, nous sommes au point 7. Une toute petite ligne pour un grand sujet.

Le premier budget de Laténa va maintenant être traité. C'est un moment historique. Après la séance constitutive, l'élection du premier Conseil communal, l'adoption du premier Règlement général de commune, des premières commissions de Laténa, nous allons voter sur le budget qui donnera des moyens aux ambitions de notre commune.

En cette année 2024, nous ne vivons que des premières. De grandes premières, ce qui m'incite à citer le journaliste et auteur Franco-Ontarien Marc Labelle, dont le pseudonyme était Raymond Quatorze, qui a dit : « Ah, les premières fois, c'est tout ce qui compte dans la vie, le reste c'est de l'ennui. »

Soyons plus sérieux, revenons à notre budget 2025. Je passe la parole au Conseil communal. »

**Rocco Mauri** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après avoir avalé le Règlement général de commune avec passablement de débats, c'est avec un certain plaisir que j'introduis un sujet un peu plus léger, le budget 2025.

Je tiens à adresser mes remerciements à l'administration communale, à notre chef du service Finances, Monsieur Yves Bucher qui se tient à notre disposition depuis le début de la séance. Je le félicite et il répondra aux éventuelles questions d'ordre technique. Mes remerciements vont également à mes collègues, avec tout le travail que nous avons mené et je relève surtout la bienveillance et la surveillance de la commission de gestion et des finances avec qui nous avons pu débiter un grand travail, collégial et débattu. Merci pour tout ce que vous avez fait jusqu'à maintenant et pour ce que vous ferez à l'avenir.



Ne souhaitant pas paraphraser le rapport à l'appui du budget ni celui du plan financier et des tâches (PFT), j'aimerais rappeler l'historique. Au début, pour la commission de gestion et des finances, il a été difficile d'établir un parallèle entre le budget prévisionnel qui a fait l'objet d'une annexe au rapport sur le vote de la fusion du 26 novembre 2023 et le budget prévisionnel établi sous l'égide du comité de pilotage avec un externe, le professeur Dafflon et un groupe de travail technique composé d'un certain nombre de membres de l'exécutif ainsi que les techniciens des finances des quatre communes. Ce premier rapport a débouché sur un budget prévisionnel établi en automne 2022. Il avait déjà fait l'objet d'adaptations et d'amendements au printemps 2023.

Entre le 26 novembre 2023 et la séance de ce jour, le budget a continué à évoluer et il a dû s'adapter aux charges et revenus ainsi qu'à la situation actuelle. Vous aurez constaté que c'est un budget prudent mais cohérent, qui nous permet de commencer avec sérénité l'année 2025 et présentant un léger bénéfice de 50'000 francs. Vous aurez aussi constaté que ce n'est que le début du travail. Un immense travail de priorisation doit encore être fait au niveau des investissements. C'est la raison pour laquelle, dans les conclusions que nous avons apportées au PFT, nous avons souhaité vous rappeler qu'il faut le prendre avec une certaine réserve. Nous avons tout repris au niveau des quatre communes et cela ne veut pas dire que nous ferons tout ce travail. Il nous importera, au sein de l'exécutif, de respecter l'un des engagements pris dans le cadre de la fusion, à savoir offrir des prestations adaptées à la population, être innovants et surtout maintenir un coefficient fiscal aussi attractif que possible.

Il reste beaucoup de travail à faire. Je n'ai pas l'intention de m'attarder plus et je me tiens à disposition, ainsi que mes collègues, de même que Monsieur Bucher pour des questions de détail. Je vous invite à plébisciter ce premier budget 2025. Merci. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole aux commissions.

**Laurent Cosandey** (Les Vert-es), au nom de la commission de gestion et des finances : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier, au nom de toute la commission, le Conseil communal et l'administration qui ont fait un travail gigantesque pour ce budget, mais aussi pour leur disponibilité et la transparence des réponses à toutes nos questions durant nos séances de commission.

La commission a également apprécié que le PFT et son rapport explicatif soient présentés simultanément au budget. Ce premier budget nous semble être un succès. Nous avons pu constater qu'il intègre l'addition de toutes les dépenses par les quatre communes existantes. Il intègre également tout le personnel et les charges qui y sont liées. Il intègre donc toutes les compétences qui ont pu être conservées des communes existantes et il n'est pas déficitaire. Nous pouvons donc nous réjouir de ce premier budget.

La commission a analysé le rapport, le budget et les investissements de façon détaillée. Nous avons questionné et re-questionné le Conseil communal sur trois aspects. D'une part, sur les différences importantes constatées entre le budget prévisionnel et le budget 2025 qui nous est soumis ce soir. D'autre part, nous avons procédé à un tour exhaustif de tous les postes commentés du budget et enfin nous avons posé des questions au sujet des investissements et du PFT 2025-2028.

Il nous a paru important de relever quelques points ce soir. D'une part, les différences entre le budget prévisionnel et le budget 2025. Le Conseil communal a indiqué que ces différences sont essentiellement dues au temps écoulé entre le budget établi en 2022 et le gros travail effectué par le groupe finances et le Conseil communal pour intégrer tous les prévisibles 2025. Nous pensons notamment à la facture de l'éorén qui a beaucoup évolué ainsi que la contribution aux transports publics qui a augmenté dans l'intervalle.

Un point intéressant est relatif au recalcul des recettes des impôts qui a été effectué. Le budget 2025 prévoit 2 millions de francs de plus par rapport au budget prévisionnel. Ce recalcul a été soumis et validé par le service des contributions. Nous pouvons donc considérer ces revenus comme fiables.

Les différents postes du budget 2025 sont largement commentés. Beaucoup de nos interrogations ont porté sur le contrôle des spécificités communales qui existaient avec certains libellés et que nous ne retrouvions pas dans le budget de Laténa, sachant qu'ils étaient parfois noyés dans d'autres postes. Nous pensons notamment aux sociétés locales qui n'apparaissent plus de façon nominale, mais qui ont bel et bien été reprises.

Le point d'impôt s'élève à environ 440'000 francs.

Un autre point important est celui du montant de 2'248'000 francs d'aide de l'Etat lié à la fusion et volontairement pas inscrit au budget. Pour ce montant, deux fonds seront créés. Le premier d'un montant d'un million de francs pour les projets fédérateurs. Ces projets sont, par exemple, certaines propositions émises par les groupes de travail citoyens. Le deuxième fonds, d'un montant de 1.148 million de francs sera alloué à des dépenses de réorganisation de la commune, liées à la fusion. Ces deux fonds seront créés et

le Conseil général sera consulté pour l'attribution de ces deux fonds en 2025 et la commission sera bien sûr attentive aux dépenses engagées.

Le personnel sera constitué de 94 EPT et 10 apprentis. Tous le personnel a bien été réengagé conformément à la convention de fusion et l'indexation des salaires se fera conformément aux prescriptions du Conseil d'Etat, à savoir un échelon supplémentaire et une indexation salariale de 2.27 % liée au renchérissement.

Beaucoup de questions ont été posées au sujet des investissements dans le cadre du PFT. Nous avons constaté que tous les projets d'investissement prévus par les communes actuelles ont été intégrés dans le plan. Aucun projet n'a été abandonné, mais une priorisation dans le temps a été effectuée. Les projets déjà votés ou prioritaires ont été crédités en 2025 et ceux qui peuvent attendre seront crédités ultérieurement.

Notre commission s'est donc recommandée pour que le programme de législature soit établi par le Conseil communal rapidement afin d'avoir, grâce à ce programme, une vision claire des investissements à venir ainsi que leur priorisation. En effet, la réalisation de la totalité des projets d'ici 2028 entraînerait une augmentation de la dette de 64 millions de francs ainsi que de 4 points d'impôt. Nous nous rendons bien compte que tous les projets contenus dans ce programme ne pourront pas être réalisés d'ici 2028. Il faudra sélectionner les projets prioritaires sur la base de ce plan de législature et le Conseil général sera sollicité. La commission de gestion et des finances sera attentive à cette priorisation.

En 2025, nous constatons un déficit de financement de 11.5 millions de francs. Les investissements sont importants et la charge d'intérêts augmentera sensiblement durant cette législature.

Enfin, nous avons constaté que pour 2025, de petits projets dépassent la limite de 300'000 francs. Ces petits projets, petits non pas par leur importance mais par leur crédit, devront également être priorités, repoussant certains aux années suivantes.

Après toutes ces vérifications et discussions, tous les membres de la commission sont persuadés que ce budget est solide, qu'il intègre totalement la somme des quatre communes existantes et la commission a ainsi accepté l'arrêté approuvant le budget 2025 à l'unanimité. Je vous remercie. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole aux groupes.

**Flavio Buschini** (PLR), au nom du PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous vivons un moment historique : le premier budget de notre nouvelle commune est désormais sur la table. Ce budget est non seulement le fruit d'un travail colossal de compilation des éléments issus des quatre anciennes communes, mais aussi une étape cruciale dans la mise en place de notre fonctionnement commun. Il symbolise l'ambition et les promesses de la fusion, et notre groupe est déterminé à en faire un succès pour l'ensemble de la population.

Administrativement parlant, il s'agit d'un travail remarquable réalisé par l'administration pour compiler tous les éléments des anciennes entités. Il en ressort un document très complet et précis qui contient toutes les informations nécessaires au fonctionnement de la commune. Notre groupe salue également la qualité de ce rapport.

Du point de vue financier, ce budget dépasse les 60 millions de francs, avec des recettes fiscales de presque 40 millions de francs, soit 2 millions de francs de plus que les prévisions d'avant fusion. Avec un point d'impôt à 440'284 francs, cela représente quatre points de différence. Ces chiffres permettent d'envisager un bénéfice de 49'000 francs, une nouvelle positive pour une première année de fonctionnement.

Concernant les subventions étatiques pour la fusion, le montant de 2.248 millions de francs ne figure pas dans ce budget. Conformément à la convention de fusion, 1 million de francs sera consacré à un fonds pour des « projets fédérateurs », tandis que les 1.248 million de francs restants alimenteront un deuxième fonds destiné aux dépenses de réorganisation de la commune. Notre groupe restera particulièrement attentif à l'utilisation de ces fonds afin de garantir une gestion responsable et transparente.

Avec un effectif de 94 EPT et 10 apprentis, il n'est pas prévu de modification en 2025. Les indexations des salaires décidées par le Conseil d'Etat, soit 2.27% au total plus un échelon, ont été prises en compte dans le budget. Le groupe PLR salue cette prise en compte des décisions cantonales tout en appelant à une gestion prudente des charges salariales à l'avenir.

En matière d'investissements, l'administration prévoit un déficit de financement de 11.5 millions de francs, qui devra être couvert par des emprunts. Avec des taux d'intérêt compris entre 1.5% et 1.8%, cela représentera environ 300'000 francs de charges d'intérêts supplémentaires. Il est crucial que ces investissements soient rigoureusement priorités pour minimiser l'impact sur les finances communales.

Le plan financier et des tâches (PFT) annonce une augmentation de la dette de 64 millions de francs d'ici 2028 et un taux d'impôt escompté à 72 points selon le coefficient d'équilibre. À ce stade, le Conseil communal

invite à prendre ce PFT avec réserve, ce que notre groupe a fait. Nous sommes conscients qu'il faudra faire des choix stratégiques dans les investissements pour maintenir la viabilité financière à long terme et y serons particulièrement attentifs. L'évolution des recettes fiscales sera également un élément déterminant.

Le groupe PLR se réjouit de la présentation prochaine du plan de législature, qui permettra de définir les priorités pour les années à venir. Il va de soi que le maintien du coefficient fiscal à 68 restera une priorité pour notre groupe, dans le respect des engagements pris envers la population. Nous resterons également vigilants quant à l'évolution de la dette et à l'impact des choix d'investissements.

Cette première année de fonctionnement de Laténa s'annonce intense. Ce budget positif est un très bon signal pour la population qui nous a élus, et notre groupe est déterminé à continuer à œuvrer pour une gestion responsable et transparente des finances communales.

En conclusion, le groupe PLR salue la qualité du rapport et remercie l'administration pour le travail accompli. Ce budget 2025 a été accepté à l'unanimité des membres présents, et nous espérons qu'il marquera le début d'une nouvelle ère prospère pour notre commune. Merci. »

**Vincent Storrer** (Les Vert-es), au nom des Vert-es : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert-es a discuté du rapport du Conseil communal concernant le budget 2025 ainsi que de l'arrêté y relatif lors de sa séance du 5 décembre dernier.

Nous saluons le travail très important effectué et remercions le Conseil communal pour la clarté des rapports ainsi que les nombreuses explications des postes du budget.

Parmi les investissements, nous remarquons l'important montant consacré au projet « Ma journée à l'école », qui nous paraît justifié et prioritaire à La Tène. Nous suggérons qu'une analyse des besoins soit faite désormais à l'échelle de l'entier de la commune de Laténa.

Le budget nous paraît équilibré et nous en sommes satisfaits. Nous regrettons néanmoins l'absence de montants réservés à la mise sur pied d'une stratégie d'adaptation au changement climatique et l'absence d'investissements dans des projets assurant le maintien de notre qualité de vie avec un climat modifié. Nous serons attentifs à ce qu'une telle stratégie soit élaborée dès 2025.

A la suite de nos discussions, nous avons accepté le budget et l'arrêté à l'unanimité. Merci. »

**Anne-Claude Cosandey** (PS), au nom du groupe socialiste-vert'libéral : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste-vert'libéral s'est également intéressé au budget lors de sa séance du 5 décembre dernier.

Nous avons pris connaissance du budget et du rapport avec reconnaissance, satisfaction et intérêt. Reconnaisance pour tout le travail effectué par les administrations, anciennes et nouvelles et les conseillers communaux également anciens et nouveaux, pour produire ce budget consolidé. Satisfaction car ce premier budget montre que les promesses faites lors de la fusion peuvent être tenues. Il sera possible d'assurer les prestations dans les anciennes communes et le fonctionnement de Laténa. Mais ce n'est pas un miracle. C'est vraiment le fruit d'un long travail de préparation dès le début de la fusion et merci beaucoup à toutes les personnes qui se sont engagées et pas seulement ces derniers mois, mais depuis plusieurs pour préparer ce travail et arriver à ce résultat.

Enfin, la lecture a suscité notre intérêt. Intérêt de voir que dans son rapport, le Conseil communal prévoit 1 million de francs pour des projets fédérateurs et nous serons très attentifs à l'utilisation de ce million et à ce que des projets issus des groupes de travail soient intégrés dans ce fonds.

Nous avons deux questions. La première est relative aux EPT annoncés, à savoir 94. Combien y avait-il d'EPT si nous faisons la somme des EPT dans toutes les communes. Est-ce bien 94 ? Peut-on avoir cette confirmation par souci de transparence ?

Ensuite, le budget, sauf erreur, intégrait une baisse d'impôt sur laquelle le Grand Conseil s'est prononcé et qu'il n'a que partiellement acceptée. Par conséquent, nous pourrions prévoir un budget largement plus bénéficiaire que celui qui est présenté. Qu'est-ce que le Conseil communal peut nous dire plus à ce propos ?

Pour terminer, soyons honnêtes, même si ce budget est extraordinaire et que nous sommes ravis de le voir, c'est avant tout un budget technique, une consolidation et une addition de chiffres. Vous l'avez tous dit, des choix politiques devront être faits. Il faudra renoncer à des investissements, prioriser et peut-être renoncer à un certain coefficient fiscal. Il y aura encore beaucoup de choix à faire et nous aurons du travail ces prochaines années. Notre groupe s'engagera pour que Laténa soit une commune qui met la priorité à la cohésion sociale, à une économie de proximité et solidaire ainsi qu'au respect de la nature et de l'environnement. Cela étant, nous voterons le budget à l'unanimité. Merci. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole au Conseil communal.

**Rocco Mauri** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la question relative aux EPT n'est pas aussi simple. Un immense travail a été conduit depuis le début de l'année avec un certain retard car le comité de pilotage avec choisi un mandataire qui s'est désisté à la dernière minute. Conformément au souhait des différents groupes de travail thématiques et techniques, nous avons mieux mutualisé certains services afin d'avoir non pas des généralistes mais des spécialistes. Sauf erreur, nous avons un peu plus d'EPT, mais il y a eu quelques départs volontaires en cours de route. Nous avons cependant pu créer de nouveaux services et de nouvelles prestations à la population.

Comme vous avez validé une commission du Conseil communal supplémentaire, des charges supplémentaires devront être engagées. Ceci, pour répondre à la deuxième question. Nous avons établi un budget prudent car nous ne pouvions pas connaître le choix validé au Grand Conseil de diminuer la part cantonale et non la part communale. Nous aurons en effet de bonnes nouvelles. Il n'en demeure pas moins que le budget est évolutif. Entre ce que nous avons fait il y a quelques mois et ce qui a été validé par la commission de gestion et des finances, il y a eu passablement de décisions. L'une d'entre elles, que vous avez prise aujourd'hui, aura un léger impact au niveau des jetons de présence pour la nouvelle commission. Nous pouvons estimer que quelques centaines de milliers de francs, qui pourraient avoisiner un point d'impôt, n'ont pas été retenus de manière prudente pour faire face à cette baisse qui ne sera finalement pas à la charge des communes. Peut-être que le budget sera meilleur, mais avant d'ouvrir le champagne, continuons le travail et nous verrons par la suite. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, l'entrée en matière étant acceptée, nous allons passer à l'examen en détail du budget. A la page 1, nous accédons à la table des matières. Je vous propose de passer les neuf points de cette table des matières dans l'ordre numérique, mais de traiter le point 2 *Arrêté* tout à la fin.

Vous pourrez poser vos questions aux conseillers communaux sur leurs dicastères au point 8.2 *Compte de résultat par nature*. »

#### Point 6

**Nicolas Wyrsch** (PLR), au nom du PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans le PFT, on constate une augmentation significative du point fiscal d'équilibre. Le PLR demande comment le Conseil communal tient à maintenir le coefficient de 68, voire plus bas alors que les investissements dont il est tenu compte dans le PFT ont, pour une bonne partie, voire quasiment la moitié, déjà été votés ? Merci. »

**Rocco Mauri** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, excellente question. Cela ne veut pas dire que parce que nous sommes proches de Noël, comme un enfant et que nous avons une liste qui n'en finit plus de desirata, que tout sera exécuté. Nous sommes conscients qu'il y a une enveloppe d'investissements pour laquelle nous n'avons pas de marge de manœuvre. Je prendrai pour exemple le complexe scolaire d'Hauterive. Cet exemple concret permet de voir la marge de manœuvre du Conseil communal. Lorsque nous avons entamé les premières discussions au sujet du complexe scolaire d'Hauterive, avant le concours, le montant articulé était de 16 millions de francs. Lorsque nous avons entamé le concours, nous sommes arrivés à 22 millions de francs. Lorsque nous avons parlé avec les architectes, nous étions à 30 millions de francs. Finalement, le projet a été ficelé avec la Banque Cantonale Neuchâteloise et un crédit-cadre a été élaboré. Nous n'avons pas encore anticipé d'emprunts à terme. Nous l'avons fait avec le cash-flow de la commune d'Hauterive. En définitive, ce n'est pas parce que nous avons une liste qui n'en finit plus que nous exécuterons tout. Notre rôle sera de prioriser et il sera du ressort de la commission de gestion et des finances puis du Conseil général de voter afin de déterminer si nous voulons avoir des investissements à hauteur de 60 millions de francs et 4 points d'impôt supplémentaires. Ayant moi-même été dans le comité de pilotage, nous avons affirmé être en mesure de tenir le cap avec un coefficient fiscal à 68. Nous espérons pouvoir le faire, mais vous serez là pour nous tirer les oreilles si nous n'y parvenons pas. »

Les autres articles n'étant pas contestés, le président **Charles Constantin** (PLR) clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, le premier budget de Laténa vient d'être accepté. C'est un moment historique. Merci au Conseil communal. Merci à la commission de gestion et des finances. Merci à l'administration communale et merci aux groupes politiques. »

– Applaudissements –



## 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le subventionnement des abonnements Onde Verte

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, rappelez-vous. Lors de la campagne Laténa Oui !, nous avons publié un article où il était mentionné : *Un groupe de travail technique avec des représentantes et représentants des quatre communes a fait l'inventaire des prestations communales actuelles en vue de leur harmonisation. Parmi les propositions très concrètes qui ont été faites aux nouvelles autorités, le subventionnement des abonnements Onde Verte à l'ensemble de la population de la nouvelle commune.* »

Promesses et politique font quelquefois bon ménage. Nombreux parmi nous souhaiteraient opiner du chef mais ils se maîtrisent. En ce qui concerne le subventionnement des abonnements Onde Verte, l'engagement a été tenu. Preuve en est, ce rapport sur lequel nous allons voter. Je passe la parole au Conseil communal. »

**Daniel Rotsch** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une petite ligne pour un sujet beaucoup moins important en terme de volume de papier et de lignes de lecture, mais tout aussi symbolique.

Le Conseil communal propose présentement une mesure visant à subventionner les abonnements Onde Verte, dans le but de promouvoir l'usage des transports publics et de soutenir les jeunes de moins de 25 ans, tout en bénéficiant à l'ensemble de la population. Cette mesure vise également à réduire l'usage des transports motorisés individuels. Elle s'inscrit dans la dynamique de renforcement des services publics initiée par la création de la commune de Laténa, conformément aux priorités définies lors de la fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise. Le Conseil communal invite le Conseil général à adopter cette subvention, qui prolonge les dispositions existantes dans l'ancienne commune de La Tène et profite à tous les habitants de la nouvelle entité.

Je relève ici également que l'arrêté a été adapté après discussion avec la commission financière. Des précisions figurant dans le rapport et qui font défaut dans l'arrêté d'origine ont donc été ajoutées. Aussi, l'arrêté soumis à votre Autorité est celui qui se trouve dans les documents complémentaires de la plateforme Echo Laténa.

Je conclus en remerciant les membres de la commission financière qui ont analysé cette proposition attentivement et de manière très positive.

Le Conseil communal vous invite à prendre en considération le rapport et d'accepter l'arrêté y relatif. Merci. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole aux commissions.

**Laurent Cosandey** (Les Vert-es), au nom de la commission de gestion et des finances : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens encore une fois à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail effectué.

Tous les membres de la commission ont salué unanimement ce subventionnement des abonnements Onde Verte pour toute la population qui nous incitera à prendre le train et le bus.

Précisons d'emblée que cet arrêté ne concerne par le transport scolaire, qui sera traité dans un autre arrêté en 2025.

Au sein de la commission, nous avons débattu non pas du fond de ce qu'il fallait subventionner ou non, mais des types d'abonnement à subventionner, notamment en raison des différents produits que proposent les CFF. Nous pensons notamment au demi-tarif PLUS. Après discussion, nous avons décidé de suivre la proposition du Conseil communal qui s'en tient à quatre abonnements annuels, prévus pour des usagers réguliers des transports publics (Onde Verte, FlexiAbo 2 zones, abonnement de parcours CFF et abonnement général CFF).

La solution de subventionnement proposée reprend la pratique actuelle de la commune la plus généreuse, soit La Tène. Pour donner quelques montants, ces subventions se montent à 256 francs par an pour les jeunes et 171 francs par an pour les adultes. Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants, cela représente une somme de 850 francs, somme qui nous paraît réellement incitative.

Pour le budget, le montant est basé sur le coût actuel à La Tène, au prorata de la population entière de Laténa, ce qui représente 410'000 francs, somme prévue au budget.

A noter enfin un détail important. Même sans accès informatique au Guichet Unique, la population pourra bénéficier de la subvention en se rendant dans un guichet transN.

La commission a accepté à l'unanimité cet arrêté. Je vous remercie. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) donne la parole aux groupes.



**Leonore Lovis** (Les Vert-es), au nom des Vert-es : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 5 décembre, le groupe des Vert-es a discuté du rapport du Conseil communal concernant le subventionnement des abonnements Onde Verte et de son arrêté.

Notre groupe se réjouit que les dispositions en vigueur dans l'ancienne commune de La Tène pour subventionner les abonnements de transports en commun soient reprises pour Laténa. Il s'agit d'une mesure qui vise à encourager l'utilisation des transports publics qui sera ouverte à toutes et tous, quelle que soit la tranche d'âge, en rendant plus attractifs d'un point de vue financier les abonnements Onde Verte principalement, mais aussi l'abonnement général CFF.

La discussion au sein de notre groupe a porté sur l'alinéa 4 de l'article premier de l'arrêté, qui exclut explicitement tous les nouveaux types d'abonnements qu'Onde Verte ou les CFF mettront sur le marché dans le futur. Il nous paraît regrettable de fermer explicitement la porte aux potentiels nouveaux abonnements annuels, alors que le marché est dynamique et que notre commune devrait justement se donner les moyens de s'adapter aux nouvelles offres proposées par les entreprises de transports publics. Si on veut soutenir l'utilisation des transports en commun, évitons de créer nous-mêmes des restrictions de ce type.

Notre groupe propose donc d'amender l'alinéa 4 de l'article premier de l'arrêté en retirant les mots *ou futurs*.

Ainsi, l'alinéa 4 se présente comme suit :

<sup>4</sup>Aucune subvention n'est accordée pour d'autres types d'achats ou d'abonnements actuels ou futurs, en dehors de ceux mentionnés dans les alinéas précédents (par exemple les cartes multicourses ou les abonnements mensuels).

Merci pour votre attention. »

**Bastien Amez-Droz** (PLR), au nom du PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le 4 décembre dernier, le groupe PLR s'est réuni pour sa séance de préparation et a discuté de l'objet précité.

Rappelons que le prix direct d'un billet de transports publics ne couvre que 50% du coût du trajet, voire même 10 à 40% pour le trafic régional. Ainsi, avec cette subvention, nous donnons l'opportunité à nos citoyens de payer une part minoritaire du coût réel de leurs transports, en particulier à un niveau local.

Il s'agit également d'une aide à la population jeune qui dépend grandement des transports publics.

Pour ces raisons, le PLR soutient et salue ce subventionnement basé sur le modèle en place à La Tène, qui est en accord avec notre volonté de développement des transports en commun.

Lors de notre séance, le rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Notons qu'un objectif de ce subventionnement est l'incitation à l'utilisation des transports publics, comme le montre en particulier l'inclusion de l'abonnement FlexiAbo, utile entre autre pour les cyclistes craignant la pluie ou la neige.

Ainsi, afin de bien mesurer le succès de ce projet, le PLR suggérerait d'instaurer un monitoring, si ce n'est pas déjà le cas, afin de mesurer si ces subventions décident certain-es citoyen-nes à acquérir un abonnement de transports publics ou si elle aura surtout permis de baisser le coût d'abonnements déjà possédés auparavant. Cela permettrait ainsi de mesurer l'impact de cette mesure. Merci pour votre attention. »

**Alexandre Bussy** (PVL), au nom du groupe socialiste-vert'libéral : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste-vert'libéral a pris connaissance du projet d'arrêté concernant le subventionnement des abonnements Onde Verte et du rapport de la commission communale qui s'y rapporte. Notre groupe adresse ses remerciements au Conseil communal et à l'administration pour le travail effectué ainsi que pour les corrections formelles apportées entre-temps à l'arrêté.

Nous soutenons le projet d'arrêté et notre groupe se prononcera à l'unanimité en faveur de son adoption. Il s'agit d'un outil important en faveur de la promotion d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement et accessible financièrement pour la population. Nous souhaitons toutefois adresser deux questions au Conseil communal.

Tout d'abord, selon les tarifs applicables aujourd'hui, à quels montants s'élèvent les subventions prévues par cet arrêté, par souci de transparence ?

Ensuite, nous souhaitons savoir sous quelle forme le Conseil communal envisage d'informer la population de l'existence de ces subventions. Il s'agit d'un point important pour nous et nous suggérons à cet égard une communication aux parents d'élèves par l'intermédiaire de la plateforme Pronote. Je vous remercie. »

**Laurent Cosandey** (Les Vert-es) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le montant des subventions s'élève à 256 francs pour les jeunes ainsi que les seniors et 171 francs pour les adultes. Les subventions dépendent du prix actuel de l'abonnement, mais comme elles sont en pourcent du montant des abonnements, elles évolueront avec le prix de l'abonnement. »

**Laurent Amez-Droz** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour la communication, notre magnifique site internet en ligne en parlera. L'arrêté sera publié dans le bulletin des communes avec un communiqué informatif. »

**Nathalie Steullet Wintgens** (PS), au nom du PS : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour la réponse. Je pense que la communication n'est pas suffisante car beaucoup de parents ne lisent pas le Bulcom et n'iront pas voir sur le site internet ce qui se passe à Laténa. Il faut donc une autre communication. Merci. »

**Daniel Rotsch** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est l'occasion d'y réfléchir. A ce stade, il est un peu compliqué d'apporter des solutions toutes faites, mais merci pour la remarque. »

La parole n'étant plus demandée, le président **Charles Constantin** (PLR) procède au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

#### Art. premier, amendement proposé par les Vert-es.

Le président **Charles Constantin** procède au vote de l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

Les autres articles n'étant pas contestés, le président **Charles Constantin** (PLR) clôt le débat et passe au vote de l'arrêté amendé qui est accepté à l'unanimité.

### **9. Communications du Conseil communal**

**Vanessa Renfer** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme cela a déjà été relevé, notre nouveau site internet est en ligne. Je vous invite à aller vous y promener, à l'adresse commune-latena.ch. Le site est encore en construction et doit évoluer et être complété. Il a été relevé la question de la communication par rapport aux subventionnement des abonnements. D'autres communications seront élaborées par le service Communication de la Chancellerie. Elles seront diffusées sur le site internet, sur l'application Nemo News, dans le Bulcom et nous avons bien pris note de la nécessité de perfectionner la communication pour certains points spécifiques, comme les subventions.

La communication à travers le canal scolaire est une méthode que nous explorerons. Merci. »

**Valérie Dubosson** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à travers le vote du budget de ce soir, votre Autorité a officiellement confirmé la participation pleine et entière de la commune de Laténa dans plusieurs syndicats, ce qui donnera droit à divers avantages à notre population. Il s'agit notamment :

- du Syndicat intercommunal du théâtre régional de Neuchâtel, soit le Théâtre du Passage, où divers rabais sont octroyés à travers des abonnements à la population des communes membres
- du Bibliobus, qui dès janvier fera deux haltes par mois à Hauterive, l'une au port et la seconde devant La Poste. Il s'agissait de l'une des promesses du projet de fusion
- le syndicat des patinoires, dont l'adhésion donne droit à un rabais sur les cartes de 10 entrées et les abonnements, ainsi que la gratuité de l'abonnement pour les moins de 16 ans

A cela s'ajoutent encore des rabais accordés à la piscine d'Hauterive pour la population et les subventions aux abonnements de transports publics.

Je terminerai en vous rappelant le Laténa'péro le jeudi 23 janvier à 19h00 à l'Auditoire de Vigner. Venez trinquer à la nouvelle commune. Je vous remercie de votre attention. »

**Daniel Rotsch** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la ligne transN 107, qui dessert la Place Pury, Hauterive et Marin sera détournée sur les Champs-Montants dès le 15 décembre 2024. La ligne ne traversera plus le centre du village de Marin, mais desservira les activités économiques des Champs-Montants.

Ce projet date de 2009. Cela démontre parfois à quelle vitesse avance la politique en Suisse. Cela s'explique également par le fait qu'il fallait un certain type de véhicules. J'ai moi-même participé aux travaux de départ de cette mesure du projet d'agglomération. J'ai débuté à la première génération et nous en sommes à la quatrième génération et nous allons boucler la cinquième génération dans ces mesures.

Il a fallu attendre les bus déperchables. Le projet initial consistait à l'électrification des Champs-Montants, qui aurait coûté environ 5 millions de francs à la commune de La Tène pour un trajet de 2 kilomètres.

Enfin, au nom du Conseil communal, je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos familles. Je vous remercie pour vos débats constructifs et très positifs. Le résultat des votes aujourd'hui a été parlant dans ce sens. »

**Laurent Amez-Droz (CC)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un mini détail pour ceux qui se réjouiraient de faire un test de la ligne 107. Malheureusement le 15 décembre est un dimanche et le bus ne circule pas le dimanche en direction de Marin. Il faudra attendre lundi 16 décembre à 5h21 pour que le premier bus passe. Désolé, mais j'apporte cette petite précision pour ceux qui sont aussi impatients que moi de le tester. »

## 10. Communications du bureau du Conseil général

Le président **Charles Constantin (PLR)** : « Mesdames, Messieurs, beaucoup de choses se sont dites ce soir, beaucoup de choses se sont lues. Si vous pouvez transmettre vos interventions à Madame Blunier, cela lui facilitera le travail de rédaction du procès-verbal.

Les dates des prochaines séances du Conseil général vous parviendront par la plateforme Echo, mais si vous souhaitez les noter, les voici : 20 février, 20 mars, 15 mai, 12 juin, 25 septembre, 13 novembre et 11 décembre.

Nous avons reçu une motion du groupe PLR demandant l'adhésion de Laténa à l'association Cité de l'énergie en vue d'obtenir le label Cité de l'énergie. Cette motion sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil général du 20 février 2025.

J'ai participé à la soirée d'adieu de La Tène. Ce fut un magnifique moment. Je ne m'attendais pas à cela. En tant que président du Conseil général, j'ai reçu une peinture du président du Conseil général de La Tène. C'est un comics. Ce sont les villages des communes de La Tène qui ont fait leurs bagages et qui se sont en mis en chemin pour la belle et grande aventure que représente Laténa et je remets cette peinture à l'administration communale en l'invitant à réserver un bel emplacement pour cette jolie peinture faite avec beaucoup de douceur. Mes enfants ont été emballés par ce joli dessin. Je pense que cela ravira également les personnes qui découvriront cette peinture à l'Hôtel communal.

Sachez également que lors de la dernière séance du Conseil général de Saint-Blaise, j'ai eu droit aux encouragements de Yann Chalon, président du Conseil général (avant, c'est le président du Conseil général de La Tène qui me les a remis). Vous vous demandez tous de ce qu'il en est de Enges et d'Hauterive. J'attends encore les invitations. Il me reste quelques mois de fonction et je conclurai les prochaines séances du Conseil général s'il y a des choses à partager.

En dernier lieu, puisque Canal Alpha est encore là, comme nous avons vécu un moment historique, nous ferons une première photo sympa et historique du Conseil général lors de la séance du budget. J'ai pris un bonnet, j'ai pris... nous ne sommes pas obligés de les porter, mais je pense qu'il faut une belle photo de groupe à côté du roll-up. Demain, cela fera un carton sur les réseaux sociaux. »

## 11. Divers

**Nathalie Steullet Wintgens (PS)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, encore une question. Je vais en énerver certains. Cela concerne La Poste à Hauterive. Lors du dernier Conseil général, j'avais posé la question ici-même mais on m'a renvoyée à Hauterive. Lors du dernier Conseil général d'Hauterive, on m'a dit que la question était renvoyée à Laténa. Maintenant, Hauterive, c'est fini et il ne reste que Laténa. Je rends attentif le Conseil communal de Laténa sur sa position. Des villes se sont mises ensemble pour signer et s'opposer à la décision de La Poste de fermer des bureaux postaux. Est-ce que Laténa pourrait adhérer à ce groupe de villes, puisque maintenant nous sommes suffisamment grands pour être une ville et avoir notre mot à dire ? Merci pour votre attention. »

**Rocco Mauri (CC)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons reçu le passage de témoin d'Hauterive à Laténa. Une rencontre a eu lieu avec La Poste par le Conseil communal d'Hauterive. Une autre rencontre aura lieu avec le Conseil communal de Laténa.

Vous savez que les Chambres fédérales ont reporté la motion à la session de printemps. L'urgence n'est pas forcément la même au niveau local qu'au niveau fédéral. Je ne peux que vous renvoyer aux commentaires faits lors de la dernière séance du Conseil général. A ce jour, il n'y a toujours pas eu de réponse de la part du Conseil fédéral.

Il existe effectivement une association de plusieurs communes, mais il ne faut pas perdre de vue que le souhait du Conseil communal est d'assurer des prestations à la population et pas forcément d'entrer en guerre avec La Poste. En dernier lieu, conformément aux expériences passées dans d'autres communes, ce que La Poste veut, Dieu le veut. Je ne suis pas persuadé que nous serons en mesure de faire pencher

la balance de manière définitive, mais nous nous battons pour maintenir des prestations à la population et une rencontre avec les délégués de La Poste est fixée l'année prochaine. Merci. »

**Christophe Dolder** (UDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, est-ce qu'un apéro est prévu après la séance, vu l'heure avancée ? »

Je me permets une dernière remarque. Vive Laténa. Je n'étais pas pour mais maintenant je suis content que cela soit comme ça.

– Applaudissements –

J'ai été un petit peu froissé car lors de la dernière séance du Conseil général de La Tène. Comme d'habitude, quand c'était fini, tout le monde a pris la fuite. J'aurais aimé qu'il y ait quelque chose de tout simple, des sandwiches ou autre et qu'on boive encore un verre ensemble. J'ai appris après coup qu'à La Tène il y a eu un bon gueuleton, mais je n'ai pas été invité. Je ne m'en plains pas mais nous aurions pu faire quelque chose pour la population, comme le fera Laténa. »

Le président **Charles Constantin** (PLR) : « Mesdames, Messieurs, sans trahir de secret, pour paraphraser un autre grand Charles, *le Conseil communal de Laténa vous a compris*. Au moment de l'appel et de l'ordre du jour, nous étions à Zermatt. Le Règlement général de commune nous a fait passer par Furi, Ober Stafel, Schönbiel, Stockji, Tête Blanche, col de Bertol, Plan Bertol et nous sommes arrivés à Arolla, fatigués et heureux.

La nomination des syndicats, l'indemnisation des membres du Conseil général et des commissions, l'adoption du budget 2025, le subventionnement des abonnements Onde Verte, les communications du Conseil communal et celles du bureau du Conseil général et les divers nous ont fait passer d'une traite d'Arolla à Verbier. Nous avons même pulvérisé le record. Ce fut un beau travail d'équipe. Nous venons de franchir la ligne d'arrivée à Verbier. Autour d'un bon verre, nous allons célébrer la fin de l'année et le début de Laténa. Un grand merci aux organisateurs de la Patrouille des Glaciers. Je pense notamment à l'administration communale de Laténa et à son chancelier Yanick Boillod.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année. Il est 23h27. Vive Laténa !

– Applaudissements –

Nous pouvons faire la photo et je dirais que l'administrateur a le sens du détail, parce que celui qui porte ce chapeau utilise la cloche. Venez faire la photo à côté du roll-up. »

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

C. Constantin

P. Voisard

**Conseil général, le 12 décembre 2024**

**Propositions d'amendements au Règlement général de commune (RGC)**

| Auteur(s) | RGC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Proposition d'amendement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PLR       | Non-membres du corps électoral<br><b>Art. 7</b><br>Ne peuvent être ni électrices ou électeurs, ni éligibles :<br>a. celles et ceux qui exercent des droits politiques <b>hors de la commune</b> ;<br>b. (..)                                                                                                                                                                                                                                         | Non-membres du corps électoral<br><b>Art. 7</b><br>Ne peuvent être ni électrices ou électeurs, ni éligibles :<br>a. celles et ceux qui exercent des droits politiques <b>dans une autre commune de Suisse</b> ;<br>b. (..)                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLR       | Attributions<br><b>Art. 28</b><br>Le Conseil général a les attributions suivantes :<br>(..)<br>5. il délibère et vote sur toutes les propositions qui lui sont faites et qui se rapportent :<br>(..)                                                                                                                                                                                                                                                 | Attributions<br><b>Art. 28</b><br>Le Conseil général a les attributions suivantes :<br>(..)<br>5. il délibère et vote sur toutes les propositions qui lui sont faites et qui se rapportent :<br>(..)<br><b>i. à l'octroi du droit de cité d'honneur.</b>                                                                                                                                                                                                                 |
| PLR       | <b>Article à rajouter</b><br><br>(28b ou 29)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Droit de cité d'honneur</b><br><b>Art. xx</b><br><b>1 Le Conseil général, à la majorité de deux tiers de ses membres, peut accorder le droit de cité d'honneur à une personne qui s'est particulièrement illustrée par son activité en faveur de la commune.</b><br><b>2 L'assentiment préalable du Conseil d'Etat est nécessaire.</b>                                                                                                                                |
| PLR       | Délibérations<br><b>Art. 43</b><br>Les objets sur lesquels le Conseil général est appelé à délibérer sont présentés dans l'ordre suivant :<br>a. élections et nominations,<br>b. propositions, projets d'arrêtés et rapports du Conseil communal,<br>c. propositions, projets d'arrêtés, rapports et motions présentés par les membres du Conseil général,<br>d. interpellations et questions,<br>e. motions populaires,<br>f. lettres et pétitions. | Délibérations<br><b>Art. 43</b><br>Les objets sur lesquels le Conseil général est appelé à délibérer sont présentés dans l'ordre suivant :<br>a. élections et nominations,<br>b. propositions, projets d'arrêtés et rapports du Conseil communal,<br>c. propositions, projets d'arrêtés, rapports et motions présentés par les membres du Conseil général,<br>d. interpellations, <b>résolutions</b> et questions,<br>e. motions populaires,<br>f. lettres et pétitions. |



| Auteur(s)            | RGC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Proposition d'amendement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PLR                  | <p><b>Bureau Art. 112</b></p> <p>1 Le bureau de chaque commission est composé au moins d'une présidente ou d'un président, d'une vice-présidente ou d'un vice-président, <b>d'une secrétaire-rapporteuse ou d'un secrétaire-rapporteur et d'une vice-secrétaire-rapporteuse ou d'un vice-secrétaire-rapporteur.</b></p> <p>2 <b>La ou le secrétaire-rapporteur</b> établit le procès-verbal des séances et transmet au Conseil général le préavis de la commission concernant les objets sur lesquels elle est consultée.</p> | <p><b>Bureau Art. 112</b></p> <p>1 Le bureau de chaque commission est composé au moins d'une présidente ou d'un président, d'une vice-présidente ou d'un vice-président, <b>d'une ou d'un secrétaire, d'une ou d'un vice-secrétaire, et d'une rapporteuse ou un rapporteur.</b></p> <p>2 <b>La ou le secrétaire</b> établit le procès-verbal des séances.</p> <p>3 <b>La rapporteuse ou le rapporteur</b> transmet au Conseil général le préavis de la commission concernant les objets sur lesquels elle est consultée.</p> |
| Entente<br>PLR       | <p>Commission des naturalisations et des agrégations</p> <p><b>Art. 123</b></p> <p>1 La commission des naturalisations et des agrégations se compose de sept membres du <b>Conseil général.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>Commission des naturalisations et des agrégations</p> <p><b>Art. 123</b></p> <p>1 La commission des naturalisations et des agrégations se compose de sept membres du <b>corps électoral communal ayant la nationalité suisse.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| PS<br>Entente<br>PLR | <p>Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire</p> <p><b>Art. 124</b></p> <p>1 La commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire se compose de sept membres du <b>Conseil général.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire</p> <p><b>Art. 124</b></p> <p>1 La commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire se compose de sept membres du <b>corps électoral communal.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| PS<br>Entente<br>PLR | <p>Commission des travaux publics, des bâtiments et de l'énergie</p> <p><b>Art. 125</b></p> <p>1 La commission des travaux publics, des bâtiments et de l'énergie se compose de sept membres du <b>Conseil général.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Commission des travaux publics, des bâtiments et de l'énergie</p> <p><b>Art. 125</b></p> <p>1 La commission des travaux publics, des bâtiments et de l'énergie se compose de sept membres du <b>corps électoral communal.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| PS<br>Entente<br>PLR | <p>Commission des affaires périscolaires</p> <p><b>Art. 128</b></p> <p>1 La commission des affaires périscolaires se compose de sept membres du <b>Conseil général</b> et quatre membres du corps électoral communal représentant les entités œuvrant dans le domaine périscolaire.</p>                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Commission des affaires périscolaires</p> <p><b>Art. 128</b></p> <p>1 La commission des affaires périscolaires se compose de sept membres du <b>corps électoral communal</b> et quatre membres du corps électoral communal représentant les entités œuvrant dans le domaine périscolaire.</p>                                                                                                                                                                                                                             |
| PS<br>Vertslib       | <p>Commission des affaires périscolaires</p> <p><b>Art. 128</b></p> <p>1 La commission des affaires périscolaires se compose de sept membres du Conseil général et <b>quatre</b> membres du corps électoral communal représentant les entités œuvrant dans le domaine périscolaire.</p>                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Commission des affaires périscolaires</p> <p><b>Art 128</b></p> <p>1 La commission des affaires périscolaires se compose de sept membres du Conseil général et <b>cinq</b> membres du corps électoral communal représentant les entités œuvrant dans le domaine périscolaire.</p>                                                                                                                                                                                                                                         |

| Auteur(s)            | RGC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Proposition d'amendement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PS<br>Entente<br>PLR | Commission de circulation, des transports et de la mobilité<br><b>Art. 129</b><br>1 La commission de circulation, des transports et de la mobilité se compose de sept membres du <b>Conseil général</b> .                                                                                                                                                                  | Commission de circulation, des transports et de la mobilité<br><b>Art. 129</b><br>1 La commission de circulation, des transports et de la mobilité se compose de sept membres du <b>corps électoral communal</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Les Vert.e.s         | <b>Art. 131</b><br>1 Le Conseil communal nommé, au début de chaque période administrative, les commissions suivantes :<br>a. la commission de la salubrité publique ;<br>b. la commission de la police du feu ;<br>2 Le Conseil communal peut nommer, à titre permanent ou temporaire, toute autre commission qu'il juge nécessaire à la bonne marche de l'administration. | <b>Art. 131</b><br>1 Le Conseil communal nommé, au début de chaque période administrative, les commissions suivantes :<br>a. la commission de la salubrité publique ;<br>b. la commission de la police du feu ;<br><b>c. la commission climat, biodiversité et développement durable.</b><br>2 Le Conseil communal peut nommer, à titre permanent ou temporaire, toute autre commission qu'il juge nécessaire à la bonne marche de l'administration.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Les Vert.e.s         | (136b ou 137)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>Commission climat, biodiversité et développement durable.</b><br><b>Art. 137</b><br>1 La commission climat, biodiversité et développement durable se compose au moins de la cheffe ou du chef du dicastère concerné, d'au moins six membres provenant de milieux compétents et de la société civile, et de six membres du conseil général provenant de tous les partis.<br>2 Elle participe à l'évaluation et à la mise en œuvre de la politique de durabilité de la commune, notamment du plan communal des énergies, du label cité de l'énergie, de plan biodiversité et de plan climat.<br>3 Elle donne son avis et formule des propositions sur les questions relatives à la politique de durabilité qui lui sont soumises par le Conseil communal ou le conseil général. |

## **Rédaction épïcène**

Art. 107 al. 2 pas en forme épïcène

### **Art. 107**

<sup>1</sup>Les membres d'une commission qui ne peuvent pas assister à une séance peuvent se faire remplacer par d'autres membres, suppléantes ou suppléants du Conseil général issus du même groupe.

<sup>2</sup>**La ou le** membre qui subit un empêchement est responsable de la transmission de l'information à sa remplaçante ou son remplaçant.

<sup>3</sup>L'annonce du remplacement doit être faite à la présidente ou au président par le membre qui subit un empêchement jusqu'à l'ouverture de la séance.

<sup>4</sup>Les membres d'une commission qui ne sont pas membres, suppléantes ou suppléants du Conseil général ne peuvent pas se faire remplacer.

## **Libellé de la commission de gestion et des finances (CGF)**

PLR / divers articles avec libellé erroné pour la CGF sont à corriger :

- Art. 86 al. 1
- Art. 90 al. 4
- Art. 91 al. 2
- Art. 92 al. 2

**Proposition d'amendement concernant l'indemnisation des membres du Conseil général et des commissions**

| Auteur(s)                      | Arrêté                                                                                                                                        | Proposition d'amendement                                                                                                |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PS<br>Vertslib<br>Les Vert.e.s | <b>Art.4</b><br>Le versement des jetons de présence a lieu une fois l'an, <b>sur les comptes bancaires ou postaux des groupes politiques.</b> | <b>Art. 4</b><br>Le versement des jetons de présence a lieu une fois l'an, <b>directement aux personnes concernées.</b> |

## Proposition d'amendement concernant le subventionnement des abonnements Onde Verte

| Auteur(s)    | Arrêté                                                                                                                                                                                                                                                                       | Proposition d'amendement                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les Vert.e.s | <b>Art.1</b><br>(..)<br><sup>4</sup> Aucune subvention n'est accordée pour d'autres types d'achats ou d'abonnements, actuels <b>ou futurs</b> , en dehors de ceux mentionnés dans les alinéas précédents (par exemple, les cartes multicourses ou les abonnements mensuels). | <b>Art. 1</b><br>(..)<br><sup>4</sup> Aucune subvention n'est accordée pour d'autres types d'achats ou d'abonnements actuels en dehors de ceux mentionnés dans les alinéas précédents (par exemple, les cartes multicourses ou les abonnements mensuels). |